

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE) SUR LE PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUCON ET EVAUX- LES-BAINS

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA PPVE



I- Présentation et déroulement de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

A- Présentation de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

Montluçon Communauté et Creuse Confluence, qui partagent un cadre environnemental riche et préservé, ont décidé de lancer un projet commun d'aménagement en voie verte d'une ancienne ligne de chemin de fer (aujourd'hui non circulée) traversant les deux territoires et reliant Montluçon à Evaux-les-Bains. Cette ligne qui traverse 4 communes de Montluçon Communauté (Montluçon, Lignerolles, Lavault-Sainte-Anne et Teillet-Argenty) et 2 de Creuse Confluence (Budelière et Evaux-les-Bains) représente un linéaire d'environ 27 km dont 15 km dans l'Allier (55 % du linéaire) et 12 km dans la Creuse (45 % du Linéaire).

Dans la continuité d'études de faisabilité menées en 2021 et 2022, Montluçon Communauté et Creuse Confluence ont décidé en 2024 de lancer des études de maîtrise d'œuvre et environnementales pour finaliser la conception du projet et préparer la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, une étude d'impact environnemental, comprenant la réalisation d'un inventaire faune/flore sur 4 saisons de mai 2024 à mai 2025, a été réalisée conformément à la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sur le projet et transmis pour avis à l'Autorité Environnementale nationale compétente pour ce projet situé sur 2 Départements et 2 Régions. L'Autorité Environnementale a rendu son avis le 15 janvier 2026. Un mémoire en réponse à cet avis a été établi le 27 janvier 2026 par le maître d'ouvrage conformément aux dispositions applicables du Code de l'Environnement

Conformément au code de l'environnement, une consultation du public, sous forme d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), a été organisée par Montluçon Communauté et Creuse Confluence sur ce projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains.

L'objet de cette procédure de participation du public par voie électronique, organisée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Montluçon Communauté et Creuse Confluence, était de permettre au public de prendre connaissance du dossier relatif au projet et, le cas échéant, de formuler des observations sur ce dossier avant la délivrance des autorisations relatives au projet et le lancement des travaux.

B- Déroulement de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

Publicité préalable à la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) VE

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'Environnement et en application de l'arrêté conjoint n°AGA.2026-0004/ 01/2026 de

Montluçon Communauté et de Creuse Confluence en date du 12 janvier 2026, un avis de participation du public par voie électronique a été :

- publié par Montluçon Communauté et Creuse Confluence sur leur site internet respectif (respectivement le 28 décembre 2025 et le 6 janvier 2026)
- affiché le 14 janvier 2026 aux sièges de Montluçon Communauté et Creuse Confluence et dans les mairies des communes traversées par le projet (Montluçon, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Teillet-Argenty, Budelière, Evaux-les-Bains)
- inséré dans deux journaux locaux diffusés dans les départements concernés: La Montagne (éditions Allier-03 et Creuse-23) le 13 janvier 2026 et Le Populaire du Centre le 13 janvier 2026
- affiché sur plusieurs lieux accessibles concernés par la réalisation du projet ;

Composition du dossier de participation du public par voie électronique (PPVE)

La composition du dossier de PPVE était la suivante :

N°	Documents
	Arrêté d'ouverture de la PPVE
	Avis de PPVE
1	Notice explicative PPVE
2	Autres autorisations nécessaires et rappel procédures engagées
3	Décision de l'Autorité chargée de l'examen au cas par cas sur le projet de voie verte entre Montluçon (03) et Évaux-les-Bains (23) en date du 14/12/2022
4	Synthèse du Projet de Voie verte Evaux-les- Bains- Montluçon
4-1	Annexe 4- 1 Atlas patrimoine à conserver
4-2	Annexe 4-2- Plans du projet
4-3	Annexe 4-3- Charte Mobilier
4-4	Annexe 4-4 – Note Maintenance et entretien
4-5	Annexe 4-5 – Brochure revêtement AF3V FNE
4-6	Annexe 4-6 – Fiche action revêtement Vélo et Territoires
4-7	Annexe 4-7 – Schéma directeur Vélo de Montluçon Communauté
5	Etude d'impact environnemental
5-1	Etude d'impact environnemental
5-2	Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact environnemental
5-3	Atlas de l'étude d'impact environnemental
5-4	Compléments 1 de l'étude d'impact environnemental
5-5	Compléments 2 de l'étude d'impact environnemental
6	Avis de l'Autorité Environnemental n°2025-143 en date du 15/01/26
7	Mémoire en Réponse à l'Avis de l'Autorité Environnemental en date du 27/01/26

Consultation du dossier et accès aux documents

Le dossier de PPVE a été mis à la disposition du public en ligne sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et librement consultable pendant toute la durée de la PPVE du jeudi 29 janvier 2026 au samedi 28 février 2026 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le dossier était également consultable sur support papier au siège de Montluçon Communauté au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin du délai de la consultation et sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable à solliciter par courriel auprès de la direction mobilités durables de Montluçon Communauté (*il est à noter qu'aucune demande n'a été formulée pour consulter le dossier en format papier*).

Des demandes de renseignements complémentaires sur le projet pouvaient également être adressées par courriel à la direction mobilités durables de Montluçon Communauté : mobilites@agglo-montlucon.fr (*il est à noter qu'aucune demande de renseignements complémentaires n'a été formulée pendant la durée de la PPVE*).

Présentation de contributions et propositions

Pendant toute la durée de la PPVE, Le public pouvait présenter exclusivement par voie électronique ses contributions et propositions sur le projet sur le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>.

Les contributions pouvaient également être transmises pendant toute la durée de la consultation par courriel à l'adresse mail ppve-6961@registre-dematerialise.fr. (Les contributions transmises par courriel ont été publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et étaient donc visibles par tous).

II- SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

A- La consultation du dossier par le public pendant la durée de la PPVE

Les consultations et téléchargements du dossier sur le registre dématérialisé dédié pendant la durée de la PPVE se répartissent de la manière suivante :

- 4 337 visiteurs uniques ont consulté le registre dématérialisé dédié
- 1 567 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents du dossier de PPVE, soit 36,1% des visiteurs
- 3 130 documents ont été téléchargés (cf. ci-après)

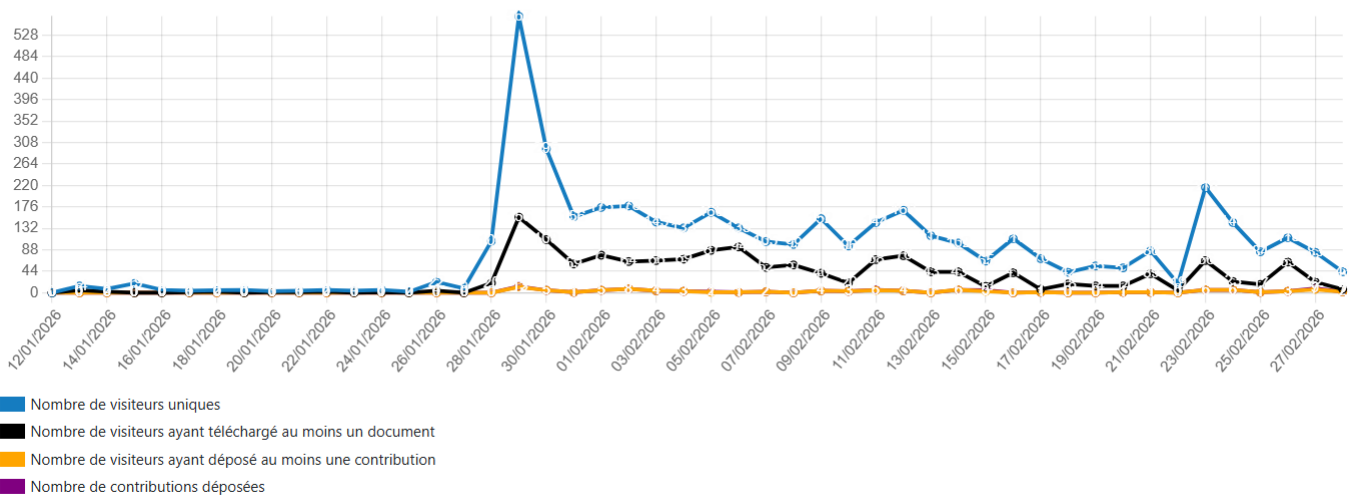
95 visiteurs ont déposé au moins une contribution, soit 2,1% des visiteurs.

Fréquentation

4 337 visiteurs uniques ont consulté le site web

1 567 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation
Soit 36,1% des visiteurs

95 visiteurs ont déposé au moins une contribution
Soit 2,1% des visiteurs



Parmi les 3 130 téléchargements réalisés, les 5 documents les plus téléchargés sont les suivants :

Téléchargements

3 130

téléchargements
réalisés

Les 5 documents les plus téléchargés

Document	Nombre de téléchargement
4. Projet VV Evaux Montluçon- Synthèse du PROJET	958
Avis de PPVE	632
5.1. Etude d'impact Voie verte Montluçon Evaux-Lès-Bains	130
4.1. ANNEXE 4-1 - Atlas patrimoine à conserver_Sept2025	119
4.5. ANNEXE 4-5 Brochure Revêtement-AF3V-FNE	107

Le détail des documents téléchargés est joint en annexe

B- Contributions reçues

A la clôture de la PPVE, 101 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé dédié (après retrait d'un doublon pour les contributions n°3 et n°4, dont le contenu et l'auteur sont identiques).

Les contributions reçues sont pour 67% environ anonymes et 33% non anonymes. En effet, le registre dématérialisé permettait de déposer anonymement sa contribution.

L'ensemble des contributions est joint en annexe du présent document (sans information personnelle conformément au Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD).

C- Synthèse globale des contributions

Les contributions recueillies témoignent d'un intérêt marqué pour le projet, avec une forte majorité de contributions favorables au projet (74 contributions soit près de 74% des contributions). La majorité des contributeurs font ainsi part de leur enthousiasme pour le projet en soulignant leur envie que le projet se concrétise rapidement et son apport pour la valorisation du territoire (« Nous avons tous hâte que le projet se concrétise » par exemple).

19 contributions (soit 19%) font part d'un avis défavorable sur le projet, principalement en raison de la demande de rétablir les circulations ferroviaires sur cette ancienne voie ferrée.

Certaines contributions (7 contributions) ne se positionnent pas clairement sur le projet proprement dit (« ni pour, ni contre... » par exemple) ou abordent des sujets non directement liés au projet.

D- Principales thématiques abordées dans les contributions

Principaux motifs mis en avant par les contributeurs favorables au projet

Une part importante des contributeurs soutient le projet pour les principaux motifs suivants :

- **Valorisation paysagère, patrimoniale et touristique :**

La réouverture et l'accès aux emprises concernées par le projet, aujourd'hui inaccessibles, couplés à la découverte des gorges du Cher, sont vus comme une opportunité majeure pour le territoire d'accompagner le développement du tourisme sur le territoire et la valorisation paysagère et patrimoniale mais également pour proposer une nouvelle offre de loisirs pour les habitants. Le passage sur le viaduc de la Tardes (ouvrage Eiffel) est un élément majeur mis en avant pour l'intérêt du projet et pour l'attractivité touristique.

Pour plusieurs contributeurs, ce projet permettra de renforcer l'attractivité du territoire aussi bien pour les habitants que pour le développement du tourisme.

- **Sécurité des usagers :**

La voie verte permettra d'offrir un aménagement continue et sécurisé pour les futurs utilisateurs permettant de rejoindre les pôles d'intérêt mais également de se promener en toute sécurité.

La voie verte est également jugée indispensable pour protéger les cyclistes et marcheurs de la dangerosité du réseau viaire actuel, notamment la RD 996, caractérisée par une vitesse excessive et un trafic important de poids lourds.

- **Amélioration des liaisons vélo et création d'un réseau sécurisé :**

La réalisation du projet permettra de renforcer les liaisons sécurisées pour les modes actifs (vélos et piétons principalement) entre les différentes communes concernées, notamment Montluçon et Evaux- Les- Bains. Cela permettra d'offrir une liaison fonctionnelle et sécurisée pour les déplacements du quotidien (aller au travail, faire ses courses, etc..).

Le projet permettra également de renforcer la liaison entre les nombreux itinéraires nationaux de cyclotourisme présents sur le territoire et pourra être l'opportunité de prévoir un lien entre l'itinéraire La Vagabonde et la voie verte du Canal de Berry, via la création souhaitée d'une traversée sécurisée de Montluçon le long du Cher.

- **Usages multiples :**

Le projet propose un aménagement qui peut être utilisé par plusieurs types d'utilisateurs (marcheurs, vélos loisirs, vélos pour les déplacements du quotidien, cyclotourisme, coureurs, etc..). En complément, des demandes spécifiques ont été formulées pour que soit possible l'accessibilité des cavaliers et des rollers.

Le projet, qui prévoit l'aménagement d'une voie verte, répond à ces demandes. En effet, conformément à l'article R. 110-2 du code de la route, la voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés (notamment vélos) à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés, des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des principales thématiques issues des contributions

Thématique	Nombre de contributions
Valorisation patrimoniale et touristique (Viaduc de la Tardes, Gorges du Cher, paysages)	21
Sécurité des usagers (Parcours sécurisé, protection par rapport au réseau viaire)	15
Amélioration des liaisons vélo et intégration dans le réseau national	10
Usages multiples (Vélos, piétons, Accessibilité cavaliers, rollers, poussettes, PMR)	17

Points d'attention et suggestions techniques

Le public a formulé de nombreuses attentes et suggestions concernant les caractéristiques du futur aménagement, notamment :

- **Nature du revêtement :**

Ce point a été abordé dans plusieurs contribution avec des positions divergentes. Dans la moitié des contributions concernées, les contributeurs, comprenant notamment des associations d'usagers, insistent sur l'importance d'un revêtement lisse, de type enrobé, pour

garantir l'accessibilité universelle (personnes à mobilité réduite, poussettes, personnes en fauteuil roulant, rollers,)), la durabilité et permettre l'utilisation de la voie verte pour les déplacements du quotidien. À l'inverse, d'autres s'opposent fermement à ce type de revêtement notamment pour préserver le caractère sauvage et naturel des espaces traversés.

- *Éléments de réponse*

Le revêtement en enrobé a été retenu comme solution principale, car c'est celle qui garantit le meilleur compromis entre performance environnementale, durabilité, sécurité, confort d'usage et accessibilité universelle. Il assure notamment une pratique sécurisée et adaptée pour tous les vélos (y compris vélos de route), les Personnes à Mobilité Réduites (PMR), les personnes en fauteuil roulant, les poussettes, ou encore les rollers.

Ce choix a été réalisé en intégrant les recommandations de plusieurs associations de référence pour ce type d'aménagement (Association Vélos et Territoires, Association des Usagers des Véloroutes et voies vertes (AF3V), France Nature, Environnement notamment) en lien avec des analyses comparatives du CEREMA. Ce choix repose sur plusieurs critères techniques, environnementaux et d'usage :

- Durabilité et résistance : l'enrobé présente une longue durée de vie et une excellente tenue dans le temps, limitant les interventions de maintenance.
- Faible coût d'entretien : comparativement aux autres solutions, il réduit les besoins en réparations et les coûts récurrents.
- Confort et sécurité : il assure une réduction des vibrations, un meilleur confort de roulage et moins d'effort pour les usagers, notamment pour les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.
- Performance environnementale : l'enrobé offre un bon bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie, grâce à sa durabilité et à la limitation des renouvellements fréquents.

Ce type de revêtement s'inscrit dans les objectifs du projet de créer un nouvel élément structurant de l'offre touristique de nos territoires, tout en permettant de renforcer l'usage du vélo et des mobilités actives pour les déplacements du quotidien grâce à une liaison fonctionnelle et sécurisée.

Ce choix est également cohérent avec la démarche de sobriété du projet : le matériau est mis en œuvre sur la plateforme ferroviaire existante, dont le ballast est réutilisé et stabilisé en place, limitant ainsi les transports de matériaux et ne créant pas d'artificialisation supplémentaire des sols.

Dans les secteurs les plus ruraux à plus faible fréquentation, une option bicouche a été intégrée dans la consultation des entreprises qui seront en charge des travaux pour tenir compte de contextes naturels spécifiques et envisager le cas échéant un traitement plus "rustique", tout en conservant un niveau suffisant de qualité et de pérennité.

Enfin, un enrobé clair, également prévu en option dans la consultation des entreprises, pourra être envisagé ponctuellement à l'entrée des pôles d'entrée (Montluçon et Évaux-les-Bains) afin de valoriser les portes d'accès sans généraliser des traitements lourds et plus onéreux sur l'ensemble du linéaire.

- **Equipements et mobiliers nécessaires :**

Les contributeurs insistent sur le besoin d'intégrer des équipements et mobiliers adaptés dans le cadre du projet (toilettes publiques, points d'eau potable, tables de pique-nique, bancs, etc..).

- *Eléments de réponse*

Les besoins exprimés (toilettes, points d'eau, mobilier fréquent, etc.) ont été pris en compte et prévus dans le cadre du projet.

Le principe retenu consiste à concentrer les équipements essentiels sur les haltes d'accueil prévues le long du tracé situées principalement au niveau des anciennes gares, conformément aux recommandations de l'association de référence Vélo & Territoires (stationnements vélos, tables de pique-nique, bancs, panneaux d'information).

Pour les toilettes, points d'eau et éventuellement bornes de recharge des Vélos à Assistance Electrique (VAE), ces équipements seront prévus au niveau des 2 aires d'accueil situées aux portes d'entrée de la future voie verte (Evaux-les-Bains et Montluçon) en plus des équipements essentiels.

Il est à noter que le projet adopte volontairement une logique d'équipement raisonné, afin d'éviter la surdensité d'aménagements et de préserver le caractère naturel du tracé mais également afin d'assurer une cohérence avec les capacités de gestion et d'entretien des communes et des intercommunalités, en évitant la multiplication de petits points isolés difficilement maintenables.

Entre les haltes et aires d'accueil, un mobilier allégé est privilégié pour ne pas perturber la lecture paysagère du site traversé.

En s'appuyant sur les contributions reçues, il a été décidé de prévoir des bancs complémentaires le long de l'itinéraire dont les implantations seront définies plus précisément en phase travaux en coordination avec les communes.

- **Sécurité et intersections :**

Les contributeurs ont une demande de sécurisation des croisements aux anciens passages à niveau, particulièrement sur la RD 996 à Evaux- les- Bains (vitesse excessive, poids lourds), de signalétique claire aux croisements et de continuité sécurisée vers les centres-villes.

- *Eléments de réponse*

La sécurisation des intersections, notamment au niveau des anciens passages à niveau, est au cœur du projet. Les carrefours et passages les plus complexes (notamment RD 996) ont fait l'objet d'un traitement spécifique, en coordination avec les gestionnaires de voirie concernés, comprenant :

- Des dispositifs de ralentissement et une géométrie garantissant la lisibilité des traversées,
- La mise en place de barrières ou protections lorsque nécessaire.
- Une signalisation renforcée,
- Des marquages au sol renforçant la lisibilité du passage de la voie verte
- Des règles de priorité adaptées à chaque carrefour

La continuité vers les centres-bourgs est également assurée par des rampes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR) ponctuelles et des jalonnements de rabattement conformes aux prescriptions nationales.

Le projet limite les interventions aux besoins réels, tout en garantissant un niveau de sécurité optimal sur l'ensemble du linéaire.

- **Interface avec les propriétés riveraines :**

Des riverains dont les propriétés longent la voie s'inquiètent de la potentielle perte d'intimité et des nuisances sonores, notamment pendant le chantier, et demandent l'installation de brise-vue végétaux ou de haies.

- *Éléments de réponse*

Les secteurs présentant des co-visibilités avec des propriétés privées ont été identifiés dans le cadre des études. Des dispositifs tels que des brises vues sont privilégiés.

Le positionnement précis de ces dispositifs reste à calibrer au cas par cas avec les riverains et les communes lors des phases travaux, afin de répondre de manière ciblée tout en évitant des aménagements excessifs.

Par ailleurs, l'organisation du chantier est prévue pour limiter au maximum les nuisances, notamment pour les riverains.

- **Protection de la biodiversité et Innovation :**

Des idées pour la protection de la biodiversité (reptiles, amphibiens), d'éclairage solaire intelligent, aménagements et même d'un petit train touristique hybride pour les personnes à mobilité réduite ou d'un téléphérique ont été proposées.

- *Éléments de réponse*

Le projet a permis de mettre en évidence les enjeux écologiques dominants présents sur le site d'étude grâce à une étude d'impact conduite sur quatre saisons, offrant ainsi une vision complète de la biodiversité locale et de ses dynamiques. Cette analyse approfondie a révélé la présence d'espèces sensibles et d'habitats d'intérêt, nécessitant la mise en œuvre de mesures adaptées pour limiter les perturbations liées à l'aménagement.

En réponse à ces enjeux, plusieurs actions concrètes ont été définies afin de réduire et, lorsque cela est possible, d'éviter les impacts sur la faune et la flore. Parmi ces mesures, la création d'abris spécifiques contribue à offrir des zones de refuge pérennes et la réalisation de plusieurs dizaines de mètres linéaires de murets en pierre sèche renforcera la disponibilité d'habitats de report à proximité immédiate de la voie verte, favorisant ainsi le maintien des populations locales de reptiles et de serpents.

Par ailleurs, les habitats favorables situés en bordure de la voie resteront accessibles : la voie verte, grâce à sa structure moins contraignante que l'ancienne voie ferrée, permettra désormais un franchissement plus aisé par les individus.

De plus, l'absence d'éclairage constituera un atout majeur pour le maintien des continuités écologiques nocturnes, en évitant la fragmentation lumineuse et en préservant les déplacements naturels de la faune.

- **Entretien et gestion :**

Les contributeurs insistent sur la nécessité d'un entretien régulier pour éviter les dépôts de déchets, les squats et la dégradation précoce de l'infrastructure.

- *Eléments de réponse*

L'entretien est anticipé dès la conception du projet. Le choix d'un revêtement durable, de mobilier robuste (bois-acier thermolaqué ou béton clair) et d'un aménagement minimaliste permet de limiter les risques de dégradation et les coûts de maintenance pour les communes et les intercommunalités.

La stratégie de gestion repose sur :

- Un linéaire volontairement peu équipé en dehors des haltes et aires de repos,
- Des matériaux nécessitant peu d'entretien (acier galvanisé/thermolaqué, béton, bois protégé),
- Une implantation des poubelles uniquement aux portes d'entrée (Evaux-les-Bains & Montluçon) pour limiter les actes de dépôt sauvage,
- Une végétation adaptée aux conditions locales, réduisant les besoins d'arrosage et de taille.

Cette approche permet de conserver un haut niveau de qualité d'usage tout en maîtrisant la charge d'entretien pour les collectivités.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des points d'attention et suggestions techniques

Thématique	Nombre de contributions
Revêtement de la voie	12
Equipements, mobiliers et services (toilettes publiques, points d'eau potable, des bancs réguliers, aires de pique-nique, abris, etc.)	5
Sécurité et intersections (croisements, continuité sécurisée vers les centres villes, etc.)	6
Interface avec les propriétés riveraines	2
Protection de la biodiversité et Innovation :	5
Entretien et gestion	2

Principaux motifs mis en avant par les contributeurs défavorables au projet

Les contributeurs défavorables au projet argumentent leur opposition au projet pour les principaux motifs suivants :

- **Maintien des infrastructures ferroviaires et rétablissement des circulations ferroviaires**

Plusieurs contributeurs déplorent la dépose des rails et des infrastructures ferroviaires. Ils estiment que la ligne ferroviaire devrait être remise en service et modernisée notamment pour le transport des étudiants, le désenclavement rural, le fret de bois ou le transport militaire vers le camp de la Courtine.

- *Éléments de réponse*

Conformément au décret n° 2020-1820, SNCF Réseau, agissant pour le compte de l'État, conserve la propriété et organise la réversibilité ferroviaire de la linéarité de l'ancienne voie. En conséquence, le projet s'appuie sur une Convention de Transfert de Gestion (CTG) — et non une cession — qui transfère la gestion à la collectivité pour l'aménagement en voie verte, tout en préservant la possibilité de réaffectation à un usage ferroviaire et à la remise en service si les conditions sont réunies (intérêt général, financement, sécurité).

Le maintien des rails et traverses n'est pas envisageable. Les traverses créosotées relevant d'un régime d'interdiction et devant être déposées puis traitées en filière dédiée déchets dangereux ; la reconversion implique donc la dépose des éléments pollués. Si l'État/SNCF Réseau décide ultérieurement la remise en service, l'état des infrastructures impose une reprise complète conformément aux exigences de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF).

De plus, la remise en service nécessitera un traitement des Passages à Niveau (PN) selon la méthode d'analyse des risques de l'EPSF (diagnostics, équipements, aménagements de sécurité, voire suppression/dénivelé si requis). L'arrêté du 18 mars 1991 modifié fixe le classement et l'équipement des PN et les projets doivent intégrer ces contraintes réglementaires dès la phase amont.

Dans le cadre de la procédure aboutie en 2021 de fermeture de la section entre Montluçon et Evaux- Les- Bains, démarche nécessaire pour permettre la passation de la future CTG, SNCF Réseau avait estimé la remise en fonctionnement de la ligne à environ 125 M€ (nécessité de reprise complète des équipements et suppression des passages à niveaux pour satisfaire à la réglementation en matière de sécurité). De plus, lors de cette procédure publique, aucun opérateur de fret n'avait fait part de la possibilité de réutiliser cette ligne.

- **Coût financier, utilité, priorité :**

Certains contributeurs jugent l'investissement (estimé à environ 7 millions d'euros) disproportionné ou non justifié par rapport à d'autres besoins (par exemple hôpital, école, etc.). L'utilité du projet est également interrogée par des contributeurs qui doutent de la fréquentation future, prenant pour exemple le faible usage selon eux de la voie verte du canal de Berry.

- *Éléments de réponse*

Montluçon Communauté et Creuse Confluence ont décidé de lancer ce projet commun d'aménagement en voie verte de l'ancienne voie ferrée afin de renforcer l'attractivité du

territoire en développant l'offre touristique tout en permettant de renforcer l'usage du vélo et de la marche pour les déplacements du quotidien et de loisirs des habitants

En complément de l'amélioration de la qualité de la vie pour les habitants, cet aménagement, qui a vocation à intégrer l'itinéraire national de véloroute La Vagabonde reliant Montluçon à Montech près de Montauban et à bénéficier de la position stratégique du territoire aux carrefours de plusieurs itinéraires nationaux, a ainsi pour objectif de devenir un nouvel élément structurant de l'offre touristique du territoire et et à lui faire bénéficier de la forte dynamique nationale autour du tourisme à vélo.

Au vu de son intérêt pour les départements traversés, ce projet structurant bénéficie dès à présent d'un soutien technique et financier important de l'Etat, du Département de l'Allier et de la Région Auvergne- Rhône- Alpes et devrait également être accompagné côté Creuse. Grâce à ces soutiens, le coût net de l'investissement pour Montluçon Communauté et Creuse Confluence restera limité au vu de l'intérêt du projet pour les habitants et des retombées attendues.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des principaux motifs d'avis défavorable

Thématique	Nombre de contributions
Maintien des infrastructures ferroviaires et rétablissement des circulations ferroviaires	14
Coût financier, utilité et priorités	6

III- PRISE EN COMPTE DES PROPOSITIONS EMISES LORS DE LA PARTICIPATION

La Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) a constitué une étape déterminante dans la maturation du projet de voie verte Montluçon – Évaux-les-Bains. Loin d'être un simple recueil d'avis, elle a permis de tester la robustesse des choix techniques et environnementaux, d'identifier les attentes prioritaires des usagers, des habitants des territoires concernés et des riverains, et de confirmer l'intérêt territorial majeur de la reconversion de l'ancienne emprise ferroviaire.

Les contributions, riches et parfois contradictoires, ont mis en évidence deux aspirations complémentaires auxquelles le projet devait répondre :

- D'une part, le souhait d'un itinéraire confortable, sécurisé et universellement accessible, capable d'accueillir une diversité d'usages (vélos, rollers, PMR, touristes, familles, etc.) et accessible aussi bien aux habitants qu'aux touristes ;
- D'autre part, la volonté forte de préserver et mettre en valeur le caractère naturel, paysager et bocager du linéaire

À cet égard, la PPVE a permis de valider l'orientation générale du projet : un aménagement sobre, fondé sur la réutilisation maximale de l'existant, limitant les interventions lourdes, tout en assurant un haut niveau de confort et de sécurité et une valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Plusieurs évolutions et clarifications sont issues directement de la participation :

- la confirmation d'un niveau d'équipement recentré sur les aires et haltes d'accueil, afin de répondre aux besoins sans banaliser les espaces naturels, mais en le complétant avec l'installation de bancs supplémentaires le long de l'itinéraire ;
- un arbitrage plus fin sur le revêtement, en maintenant l'enrobé pour la continuité d'usage mais en intégrant en options des alternatives dans certains secteurs ;
- La consolidation des aménagements prévus pour assurer la sécurité du futur aménagement, notamment aux intersections majeures ;
- une meilleure prise en compte de la cohabitation avec les riverains grâce à des dispositifs ciblés ;
- la consolidation du volet biodiversité, porté par une étude d'impact approfondie, et maintenant mieux expliquée, comprise et acceptée ;
- une clarification des enjeux fonciers, ferroviaires et économiques en réponse aux avis défavorables exprimés.

Cette dynamique a permis d'aboutir à un projet plus lisible, plus accepté et mieux ancré dans son territoire. Elle a également renforcé la cohérence du projet avec les politiques publiques locales : mobilité du quotidien, attractivité touristique, valorisation du patrimoine, transition écologique, sobriété des aménagements.

Surtout, la PPVE a montré que la voie verte n'est pas perçue uniquement comme un aménagement cyclable, mais comme un outil structurant de développement territorial, capable de :

- relier des pôles urbains, thermaux et touristiques ;
- offrir un itinéraire sécurisé pour tous les modes actifs, notamment les piétons et marcheurs, dans un secteur dépourvu d'alternatives, y compris pour les déplacements du quotidien (aller au travail, faire ses courses, etc.) ;
- soutenir la mise en réseau d'activités locales ;
- valoriser un patrimoine ferroviaire et paysager exceptionnel ;
- contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

En intégrant les propositions pertinentes du public tout en conservant l'économie générale du projet, la maîtrise d'ouvrage confirme un aménagement à la fois pragmatique et ambitieux, conciliant usages, environnement, patrimoine et sobriété.

Le projet qui résulte de cette concertation est ainsi plus équilibré, plus robuste et mieux partagé, posant les bases d'une voie verte qui deviendra un repère identitaire et un atout durable pour les territoires de Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

IV- MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHESE DE LA PPVE

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19-1, et de l'article R.123-46-1 du Code de l'Environnement, le présent document de synthèse des observations et propositions formulées lors de la PPVE sont mis en ligne, pendant une durée minimale de 3 mois sur les sites internet de MONTLUÇON COMMUNAUTÉ et de CREUSE CONFLUENCE.

V- ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté d'ouverture de la PPVE

Annexe 2 : Avis de PPVE

Annexe 3 : Avis de PPVE sur les sites internet de Montluçon Communauté et Creuse Confluence

Annexe 4 : Publication de l'avis de PPVE dans des journaux locaux

Annexe 5 : Affichage de l'avis de PPVE aux sièges de Montluçon Communauté et Creuse Confluence et dans les mairies des communes traversées par le projet (Montluçon, Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles, Teillet-Argenty, Budelière, Evaux-les-Bains)

Annexe 6 : Affichage de l'avis de PPVE sur plusieurs lieux accessibles concernés par la réalisation du projet

Annexe 7 : Page du registre dématérialisé dédié à la PPVE

Annexe 8 : Ensemble des contributions reçues pendant la durée de la PPVE (*avec retrait des informations personnelles conformément au RGPD*)

Annexe 9 : Statistique de téléchargement des pièces du dossier de PPVE

ANNEXE 1- Arrêté d'ouverture de la PPVE

Département de l'Allier Arrondissement de Montluçon	Département de la Creuse Arrondissement d'Aubusson	République Française
--	---	----------------------

**MONTLUÇON COMMUNAUTE
CREUSE CONFLUENCE**

Arrêté conjoint

N° 01/2026 N°AGA 2026.0004

Le Président de Creuse Confluence **Le Président de Montluçon Communauté**

Objet : ARRETE CONJOINT PORTANT OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE) POUR LE PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET EVAUX-LES-BAINS

Le Président de Montluçon Communauté ;
Le Président de Creuse Confluence ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-19 et R.123-46-1 relatifs à la procédure de participation du public par voie électronique des projets ;

Vu la décision n°2022-ARA-KKP-45053/ 2022-13232 de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas sur le projet dénommé « réalisation d'une voie verte entre Montluçon (03) et Evaux-les-Bains (23) sur 27 km » en date du 14 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2025.173 du conseil communautaire de Creuse Confluence relative à la participation du public par voie électronique pour le projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains ;

Vu la délibération n°25.555 du conseil communautaire de Montluçon Communauté relative à la participation du public par voie électronique pour le projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains ;

Considérant que Montluçon Communauté et Creuse Confluence portent un projet commun d'aménagement en voie verte d'une ancienne ligne de chemin de fer (aujourd'hui fermée à la circulation) traversant les deux territoires et reliant Montluçon à Evaux-les-Bains sur une longueur de 27 km,

Considérant que, conformément au Code de l'environnement, le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas à l'issue duquel l'autorité en charge de cet examen a décidé, par décision n°2022-ARA-KKP-45053/ 2022-13232 en date du 14 décembre 2022, de le soumettre à évaluation environnementale,

Considérant que l'Autorité Environnementale compétente pour ce projet situé sur deux régions et deux départements a été saisie sur le projet et le dossier d'étude d'impact environnemental le 14 novembre 2025 et que, conformément à l'article R.122-7 du Code de l'environnement, son avis a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date,

Considérant que, conformément au Code de l'Environnement, notamment l'article L123-19, une consultation du public doit être menée à l'issue de l'avis de l'Autorité Environnementale sous la forme

d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), se déroulant exclusivement par voie dématérialisée,

Considérant que, par délibérations n°25.173 et n°2025- 555, les conseils communautaires de Creuse Confluence et Montluçon Communauté ont notamment autorisé Montluçon Communauté à ouvrir et organiser cette PPVE et à centraliser les résultats.

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Une procédure de PPVE se déroulera du 29 janvier 2026 à partir de 9h00 au 28 février 2026 jusqu'à 18h00 soit une durée de 31 jours, sur le projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains porté par Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

ARTICLE 2 : Le dossier mis en ligne comprendra notamment

- La synthèse des études de niveau projet relatives au projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains et différentes annexes utiles pour la compréhension du projet ;
- Le dossier d'impact environnemental du projet, comprenant notamment le résumé non technique et l'atlas de l'étude d'impact ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ;
- La mention des textes régissant la PPVE et l'indication de la façon dont la consultation s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- Une notice explicative sur le déroulement de la PPVE.

ARTICLE 3 : La publicité de l'avis informant le public de l'ouverture de la PPVE sera assurée 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne sur les sites internet de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence ;
- Affichage aux sièges de Montluçon Communauté et Creuse Confluence et dans les mairies des communes traversées par le projet (Montluçon, Lavault-Sainte- Anne, Lignerolles, Teillet-Argenty, Budelière, Evaux-les-Bains) ainsi que sur les lieux accessibles concernés par la réalisation du projet ;
- Publication dans les journaux locaux « La Montagne » et « Le Populaire du Centre ».

ARTICLE 4 : Pendant toute la durée de la PPVE, le dossier pourra être librement consulté par le public selon les modalités suivantes :

- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé dédié à la consultation publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>
- Sur support papier, sur demande de rendez-vous (par mail ou par téléphone auprès de la direction mobilités durables de Montluçon Communauté- au 04 70 02 55 00 ou mobilites@agglo-montlucon.fr). La demande devra être formulée au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin du délai de la consultation.

ARTICLE 5 : Pendant toute la durée de la PPVE, le public peut transmettre ses contributions et propositions directement sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : ppve-6961@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et donc visibles par tous.

ARTICLE 6 : A l'issue de cette PPVE et pendant une durée minimale de trois mois, Montluçon Communauté rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et les propositions déposées par voie électronique ainsi que les motifs de la décision.

ARTICLE 7 : les Présidents de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant :

- le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand
- le Tribunal Administratif de Limoges

dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de son affichage et/ou de sa publication.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Allier et à la Préfecture de la Creuse.

Montluçon, le 12 janvier 2026

Le Président de Montluçon Communauté

Le Président de Creuse Confluence



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET EVAUX-LES-BAINS

Conformément à l'arrêté conjoint n°AGA.2026-0004/ 01/2026 de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence, pendant 31 jours consécutifs, du 29 janvier 2026 à 9h00 au 28 février 2026 à 18h00, il sera procédé à une PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE organisée dans le cadre du projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains, comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Ce projet, soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas, a fait l'objet d'un l'avis de l'autorité environnementale rendu en janvier 2026. Cette participation est organisée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

Le projet, porté par Montluçon Communauté et Creuse Confluence, consiste à réaliser une voie verte d'une longueur de 27 kilomètres traversant d'une part, les communes de Montluçon – Lavault-Sainte-Anne – Lignerolles – Teillet-Argenty dans le département de l'Allier (linéaire de 15 km environ) et d'autre part, les communes de Budelière et Evaux-les-Bains dans le département de la Creuse (linéaire de 12 km environ), s'inscrivant dans un projet commun d'aménagement d'une ancienne ligne de chemin de fer reliant Montluçon (03) à Evaux-les-Bains (23). Ce projet a vocation à intégrer l'itinéraire national La Vagabonde (V87) inscrit au Schéma national des Voies Vertes et Véloroutes.

Le dossier, comportant notamment une synthèse du projet, le dossier d'étude d'impact environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis est mis à la disposition du public et consultable sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>.

Le dossier sera également consultable sur support papier au siège de Montluçon Communauté au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin du délai de la consultation et sous réserve d'une demande de rendez-vous préalable à solliciter par courriel auprès de la direction mobilités durables de Montluçon Communauté (mobilites@agglo-montlucon.fr).

Toute demande de renseignements complémentaires sur le projet peut être adressée à la direction mobilités durables de Montluçon Communauté : mobilites@agglo-montlucon.fr

Le public pourra présenter ses contributions et propositions sur le projet pendant toute la durée de la consultation uniquement par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> ;
- Par courriel à l'adresse mail suivante : ppve-6961@registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et donc visibles par tous.

A l'issue de cette PPVE et pendant une durée minimale de trois mois, Montluçon Communauté rendra public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et les propositions déposées par voie électronique ainsi que les motifs de la décision.

ANNEXE 3- AFFICHAGE SITES INTERNET



Montluçon Communauté et Creuse Confluence portent un projet commun d'aménagement en voie verte d'une ancienne ligne de chemin de fer (aujourd'hui fermée à la circulation) traversant les deux territoires et reliant Montluçon à Evaux-les-Bains.

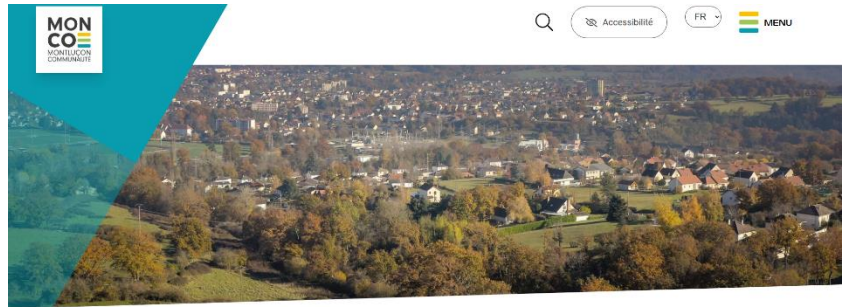
Conformément au code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public, sous forme d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sur ce projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains, comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Cette participation est organisée par Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

Cette PPVE se déroulera exclusivement par voie dématérialisée du jeudi 29 janvier 2026 à partir de 9h au samedi 28 février 2026 jusqu'à 18h.

Le dossier, comportant notamment une synthèse du projet, le dossier d'étude d'impact environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis est mis à la disposition du public pendant la durée de la consultation (soit à partir du jeudi 29 janvier 2026) et consultable sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>

Le public pourra présenter ses contributions et propositions sur le projet pendant toute la durée de la consultation (soit à partir du jeudi 29 janvier 2026) uniquement par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>
- Par courriel à l'adresse mail suivante : ppve-6961@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et donc visibles par tous.



UNE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA VOIE VERTE MONTLUÇON - EVAUX

MER À JOUR LE 24 DÉCEMBRE 2025

Montluçon Communauté et Creuse Confluence portent un projet commun d'aménagement en voie verte d'une ancienne ligne de chemin de fer (aujourd'hui fermée à la circulation) traversant les deux territoires et reliant Montluçon à Evaux-les-Bains.

Conformément au code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public, sous forme d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sur ce projet de voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains, comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Cette participation est organisée par Montluçon Communauté et Creuse Confluence.

Cette PPVE se déroulera exclusivement par voie dématérialisée du jeudi 29 janvier 2026 à partir de 9h au samedi 28 février 2026 jusqu'à 18h.

Le dossier, comportant notamment une synthèse du projet, le dossier d'étude d'impact environnemental, l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis est mis à la disposition du public pendant la durée de la consultation (soit à partir du jeudi 29 janvier 2026) et consultable sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>

Le public pourra présenter ses contributions et propositions sur le projet pendant toute la durée de la consultation (soit à partir du jeudi 29 janvier 2026) uniquement par voie électronique :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>
- Par courriel à l'adresse mail suivante : ppve-6961@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6961/> et donc visibles par tous.



ANNEXE 4- PUBLICATION JOURNAUX

CENTRE FRANCE PUB. Service annonces légales 45, rue du Clos Four 03056 Clermont-Ferrand CEDEX 2

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF223256, N°289728
Nom du support : * Le Populaire du Centre 87 (Groupe Centre France)
Département : 87
Date de parution : 13/01/2026
Parution : 602,91 € HT
Compo premium : 51,00 € HT
Frais de justificatifs : 3,90 € HT
Justificatif numérique : 1,00 € HT
Insertion web : 12,00 € HT
Montant TVA : 134,16 €
Total TTC : 804,97 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 9 Janvier 2026

La Directrice Générale de Centre France Publiote

Mariylene GUERARD

MON CO CENTRE FRANCE CONFLUENCE
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET FAUGNAC-BAINS

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

Le présent avis est destiné à informer les parties prenantes de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait prescrire de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilitée à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

CENTRE FRANCE PUB. Service annonces légales 45, rue du Clos Four 03056 Clermont-Ferrand CEDEX 2

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF224390, N°289729
Nom du support : * La Montagne 03 (Groupe Centre France)
Département : 03
Date de parution : 13/01/2026
Parution : 602,91 € HT
Compo premium : 51,00 € HT
Frais de justificatifs : 3,90 € HT
Justificatif numérique : 1,00 € HT
Insertion web : 12,00 € HT
Montant TVA : 134,16 €
Total TTC : 804,97 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 9 Janvier 2026

La Directrice Générale de Centre France Publiote

Mariylene GUERARD

MON CO CENTRE FRANCE CONFLUENCE
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE VOIE VERTE ENTRE MONTLUÇON ET FAUGNAC-BAINS

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

Le présent avis est destiné à informer les parties prenantes de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait prescrire de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilitée à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

Centre France Pub. - SAS au capital de 1.449.000 € - Intra FR 94 329 337 984 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984

Centre France Pub. - SAS au capital de 1.449.000 € - Intra FR 94 329 337 984 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984

CENTRE FRANCE PUB. Service annonces légales 45, rue du Clos Four 03056 Clermont-Ferrand CEDEX 2

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF224392, N°289730
Nom du support : * La Montagne-23 (Groupe Centre France)
Département : 23
Date de parution : 13/01/2026
Parution : 602,91 € HT
Compo premium : 51,00 € HT
Frais de justificatifs : 3,90 € HT
Justificatif numérique : 1,00 € HT
Insertion web : 12,00 € HT
Montant TVA : 134,16 €
Total TTC : 804,97 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 9 Janvier 2026

La Directrice Générale de Centre France Publiote

Mariylene GUERARD

MON CO CENTRE FRANCE CONFLUENCE
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

Le présent avis est destiné à informer les parties prenantes de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait prescrire de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilitée à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale.

ANNONCES LEGALES, PETITES ANNONCES, ANNONCES CLASSEES, PUBLICITEZ VOTRE ANNONCE jusqu'à 4 parutions sur 2 semaines maximum. Includes various classified ad categories like real estate, jobs, and services.

Centre France Pub. - SAS au capital de 1.449.000 € - Intra FR 94 329 337 984 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984

Centre France Pub. - SAS au capital de 1.449.000 € - Intra FR 94 329 337 984 - RCS Clermont-Ferrand B 329 337 984

ANNEXE 5- AFFICHAGE MAIRIES



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

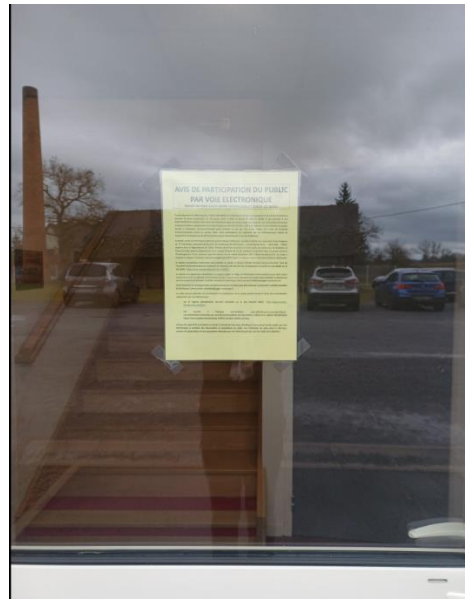
PARAMETRES APPLIQUES AU 04-03-2026 09:08:03

Nom original du fichier	Avis d'ouverture PPVE VF pdf
Nom d'affichage	Avis de participation du public par voie électronique
Numéro du document	AGA 2026-04/ 01-2026
Plage de diffusion	2026-01-14 au 2026-02-28
Catégorie	Mobilités Transports
Sous-catégorie	
Statut	Document Archivé
Etat	Document en ligne

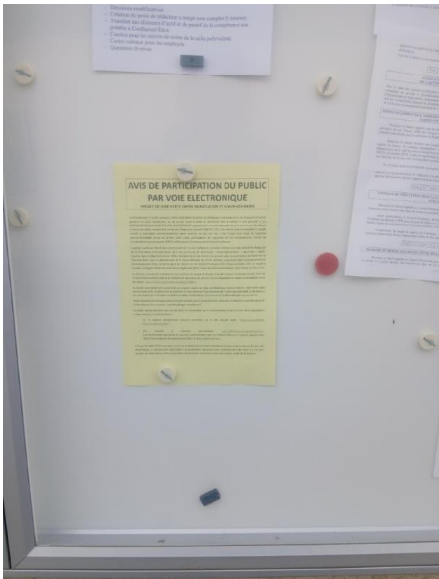
AFFICHAGE EFFECTUE

* 14-01-2026 18:51:51 au 28-02-2026 00:00:00

Siège Creuse Confluence (Gouzon)



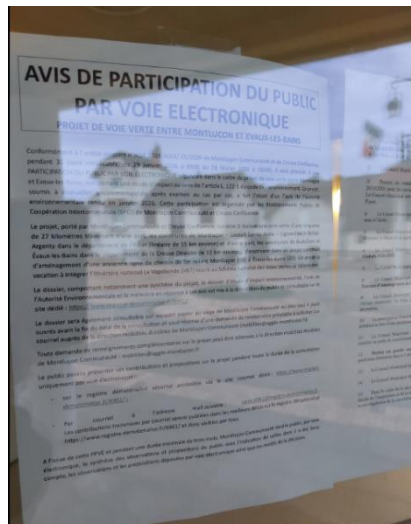
Mairie de Budelière



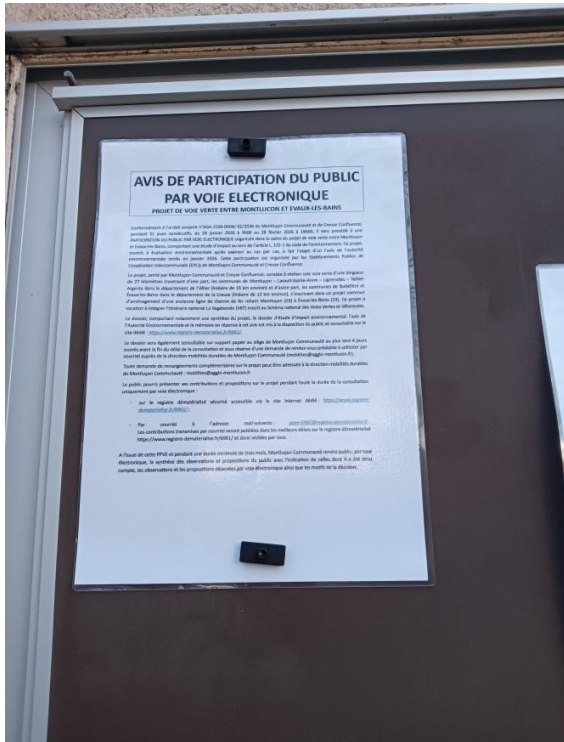
Mairie d’Evaux- Les- Bains



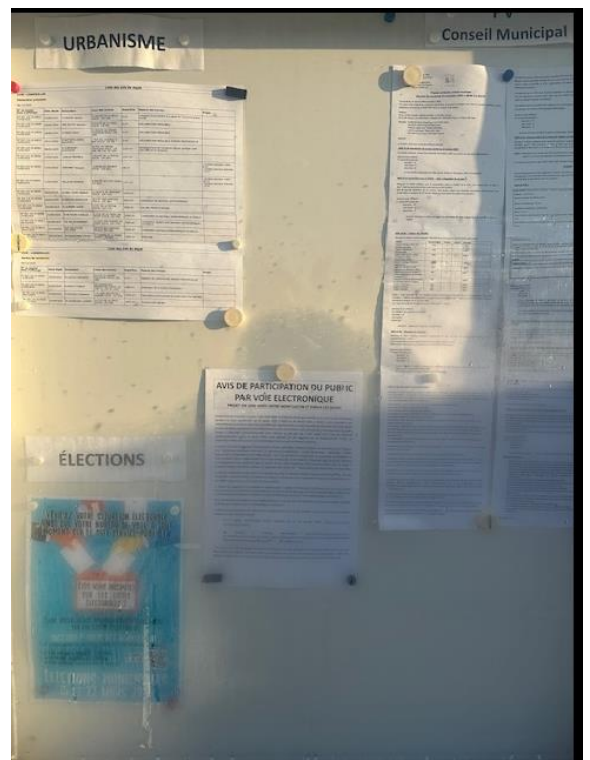
Mairie de Lavault- Saint- Anne



Mairie de Teillet-Argenty



Mairie de Lignerolles



ANNEXE 6- AFFICHAGE SUR SITE






ANNEXE 7 – Registre dématérialisé

Présentation de la participation du public par voie électronique (PPVE)

Attention ! Vous visualisez ce registre car vous êtes identifié.

Ce site web est clos depuis le samedi 28 février 2026 à 18:00



MONTLUÇON COMMUNAUTÉ et CREUSE CONFLUENCE : PPVE sur le projet de voie verte entre Montluçon et Évaux-les-Bains

La participation du public par voie électronique (PPVE) porte sur le projet de voie verte entre Montluçon et Évaux-les-Bains, comportant une étude d'impact au sens de l'article L. 122-1 du code de

Information du public
Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

[Avis de PPVE](#)

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses contributions et propositions.

Partagez sur les réseaux sociaux
l'adresse de ce site web de participation citoyenne.

[Post](#)



MONTLUÇON COMMUNAUTÉ et CREUSE CONFLUENCE : PPVE sur le projet de voie verte entre Montluçon et Évaux-les-Bains

<https://www.registre-dematerialise.fr/6961/>

Dates

Du jeudi 29 janvier 2026 à 09h00 au samedi 28 février 2026 à 18h00

Arrêté d'ouverture

Arrêté conjoint n°AGA.2026-0004/ 01/2026 de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence

A NOTER : Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), les données personnelles ont été masquées

Contribution n°1 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 09h19

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour. Super idée, je n'ai pas trouvé le projet d'aménagement dans les détails. Simplement penser à avoir suffisamment d'endroit picnic et surtout au moins 1 toilette. Par exemple aucun toilette entre Montluçon et epineuil le fleuriel + de 25 km! (Prendre exemple sur l'aire de la queugne serait une bonne chose.
Cordialement.

Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 10h07

Pour avoir déjà emprunter l'ancienne voie, sur les parties praticables (l'été dernier lorsqu'il y avait beaucoup moins de ronciers) il serait dommage de ne pas réhabiliter en voie praticables ces sections.
Les paysages sont jolis et cela permet d'accéder à des chemins ou l'on pourrait se promener sans prendre la voiture, et surtout sans passer par le bord de route (trottoir, etc en ville)

Je viens du departement de la creuse ou une rande partie d'anciennes voies ferrée a été réhabilité, ce qui a accru et attiré randonneurs et coureurs (événements organisés ou non).

1 document associé
contribution_2_Web_1.jpg

Contribution n°3 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 10h24

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis ce projet depuis le début et je suis très favorable.cette voie verte va compléter l'attrait touristique de 2 territoire et 2 régions. De plus la montée au dessus de la vallée du Cher est magnifique(j'ai utilisé le train longtemps pour aller à Mérinchal)
De plus, les gares de Teillet Argenty et Evaux vont revivre et cerise sur le gâteau, le passage sur le viaduc de la Tardes, construit par Eiffel!

Contribution n°4 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 10h29

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis ce projet depuis le début et je suis très favorable.cette voie verte va compléter l'attrait touristique de 2 territoire et 2 régions. De plus la montée au dessus de la vallée du Cher est magnifique(j'ai utilisé le train longtemps pour aller à Mérinchal)
De plus, les gares de Teillet Argenty et Evaux vont revivre et cerise sur le gâteau, le passage sur le viaduc de la Tardes, construit par Eiffel!

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 12h18

Nous avons tous hâte que le projet se concrétise !! Une nouvelle opportunité de découvrir notre territoire et nos gorges du Cher en mettant en avant l'histoire de cette ancienne voie ferrée

Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 14h59

c'est une très bonne initiative et cela sécurisera les cyclistes dans leur promenades

Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 15h08

Cette voie verte est une très bonne idée, mais sera t'elle accessible aux cavaliers (sous certaines conditions bien sur). il y a une grande quantité de chemins qui disparaissent et ce serait bien qu'on puisse utiliser ces voies vertes. Merci

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 15h59

Excellente initiative ! Utiliser la voie de chemin de fer, sécuriser le viaduc de la Tardes pour offrir un merveilleux point de vue. Cela apportera un dynamisme touristique qui manque. Amener cette voie jusqu'à la gare d'Evau-les-Bains (créer une sortie au niveau du Casino peut-être) et si cela pouvait être poursuivi jusqu'à Auzances, ce serait l'idéal... Il était temps...

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 17h10

C'est sûr, une voie verte c'est moins coûteux que de réhabiliter la voie de chemin de fer !
En soit l'idée n'est pas mauvaise mais à l'heure où on nous demande de moins polluer, de développer le transport en commun, de désenclaver les zones rurales,... et bien, nos élus décident d'arracher des rails.
J'aurais ironiquement envie de dire qu'ils sont d'une folle modernité. Le vélo quoi qu'on en dise de permettra pas les migrations pendulaires (logement-travail). C'est une utopie de croire que nos territoires périurbains enfourcherons un vélo pour faire les 10 ou 20 km que les séparent du lieu de travail. On joue alors indirectement le jeu de la voiture électrique (une belle source de pollution). Alors qu'un train, dans lequel on peut mettre des vélos, c'est tout de même une réponse plutôt douce pour les besoins quotidiens (travail, études, etc.)

Contribution n°10 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 18h45

Mon épouse est moi sommes impatientes d'utiliser ce tronçon de voie sécurisée. Pour très bientôt j'espère.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 20h35

Adresse postale [REDACTED]

Je préférerais qu'on remette en service la ligne de chemin de fer

Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 22h22

Très bonne initiative pour découvrir les beautés du paysage d'une autre manière. Voie piétonne permettant à tout à chacun de faire du sport (marche, course, vélo, roller...), donc de se dépenser, dans un environnement serein et apaisant

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 29 janvier 2026 à 22h26

Très bonne idée. Valorisation des paysages et du sport en général. Possibilité de faire un spa à Evaux avant de rentrer à Montluçon

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 30 janvier 2026 à 09h13

Cette idée de voie verte est juste formidable. Ayant des chevaux que je sortais régulièrement en balade, je n'ose plus m'aventurer sur les routes avec car certains automobilistes roulent vraiment trop vite, ne font pas attention et leur font peur. Ces dernières années je ne compte plus le nombre de fois où j'ai risqué ma vie à cause d'automobilistes inconscients. Cette voie verte se situerait juste derrière notre champ et nous n'aurions plus besoin de traverser ou de longer une route, elle nous permettrait de profiter des beaux paysages de notre région, de ressortir les chevaux sans craintes et en toute sécurité. Amoureux de la nature et des déplacements sans moteur cette voie verte serait un réel atout pour notre commune et ses environs. Elle permettrait aussi à mes enfants de rejoindre leur collège en vélo plus facilement, et de pouvoir s'entraîner à la course à pied et au vélo en toute sécurité.

Contribution n°15 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 30 janvier 2026 à 12h17

Adresse postale : [REDACTED]

tout a fait favorable en temps que cycliste et randonneur

Contribution n°16 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 30 janvier 2026 à 12h39

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour,
Je suis favorable à la voie verte, je fais beaucoup de marche à pieds.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 30 janvier 2026 à 15h39

Ni pour , ni contre

Au vu du contexte actuel dans lequel on nous impose de moins polluer ,de moins se servir de son véhicule et de privilégier les transports en communs , une voie ferrée aurait son utilité a condition de développer des moyens de transports adaptés mais cela n'est pas prêt d'arriver.

les campagnes se désertifiant , les petites villes ne sont pas épargnées non plus .

Alors pourquoi pas une voie verte , même si cela laissera toujours un goût amer de ne plus voir de trains en creuse .

Cette future voie sera une chance pour nos campagnes , elle permettra de pratiquer des loisirs en sécurité dans un cadre typique et magnifique .

Et quitte a mettre les petits plats dans les grands pourquoi ne pas mettre en valeur tout le patrimoine de cette ligne , une illumination du viaduc de la tardes aurait son charme par exemple, et poussons le bouchon un peu plus loin , pourquoi ne pas ouvrir cet itinéraire jusqu'à Merlines ou même jusqu' 'à Laqueuille et arriver au pied du puy de Sancy et faire un retour par l'ancienne ligne des fades.

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 30 janvier 2026 à 20h56

Bonjour,

C'est inadmissible de supprimer une voie ferrée pour y faire un lien de promenade.

Le train c'est conjuguer utilité et loisirs.

La c'est juste loisirs.

La balance pèse donc en faveur de la réouverture de la ligne à l'aide de nouveaux matériels roulants plus légers.

Contribution n°19 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le samedi 31 janvier 2026 à 18h45

Adresse postale : [REDACTED]

Entièrement pour cette voie verte, elle devrait apporter un plus pour le tourisme et la valorisation des activités de plein air. Voir dans d'autres départements proche de chez nous.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le dimanche 1 février 2026 à 12h28

Au-delà de la création de la voie verte, il serait intéressant d'en faire un projet exemplaire et innovant : éclairage solaire intelligent activé au passage, balises lumineuses discrètes au sol, signalisation sécurisée aux croisements, stations solaires multifonctions pour vélos électriques, et mise en valeur de l'ancienne voie ferrée.

L'objectif serait de créer une voie verte sobre, sécurisée, accessible à tous, utilisable toute l'année, et génératrice de retombées touristiques locales, notamment en lien avec le thermalisme d'Évaux-les-Bains.

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 1 février 2026 à 16h10

Quelle misère que ces tronçons de voies ferrées laissée à l'abandon , un souhait que ces lieux revivent rapidement avec des touristes heureux et des locaux qui découvriront les environs sous un autre angle

Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 1 février 2026 à 17h10

Bonjour,
Personnellement, je suis pour la restauration des rails. C'est un véritable creve-coeur de nous avoir retiré cette voie de chemin de fer, et d'une stupidité à pleurer. Cela permettait aux habitants des petits villages de facilement rejoindre le centre de Montluçon, et le tout sans prendre leur voiture (chose d'autant plus importante à l'heure actuelle, où on ne cesse de nous répéter de faire attention à la pollution). D'autant plus que le paysage visible à bord de ce train était magnifique, un véritable dépaysement.

Contribution n°23 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le dimanche 1 février 2026 à 18h59

Adresse postale : [REDACTED]

Très heureux de ce projet
Cycliste au quotidien et Membre Cyclopède

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 1 février 2026 à 21h04

Il est nécessaire que la voie verte protège les habitats et le passage de toutes les sortes d'animaux, y compris reptiles et amphibiens mentionnés dans le rapport préparatoire, sur tout son parcours.

Il est souhaitable que le revêtement de la voie soit durable, facilement réparable s'il est endommagé, qu'il ne soit pas brûlant en été, et qu'il ne modifie qu'à minima la circulation de l'eau.

Il est nécessaire de prévenir les dépôts de déchets et d'y remédier efficacement grâce à des passages suffisamment fréquents sur la voie.

Il serait bénéfique de travailler avec des associations de contribuer à des opérations sportives, festives, culturelles... permettant d'utiliser, de socialiser à la bonne utilisation et de faire connaître la voie verte dans un cadre collectif et non purement individuel.

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 09h33

Ce nouveau projet va permettre à un bon nombre de personnes de se déplacer librement, en toute sécurité et avec un paysage très agréable (Viaduc de la Tardes). La connexion d'Evau-les-Bains à Montluçon est une excellente nouvelle!

Contribution n°26 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le lundi 2 février 2026 à 10h04

Adresse postale : [REDACTED]

Ce projet est un triste retour en arrière. Un manque total d'ambition de la part des élus concernés. Il s'agit d'une voie ferrée, symbole de progrès technologique et écologique., que l'on veut définitivement neutraliser. Fermée en mars 2008 alors que des travaux de réfection de la voie étaient prévus et même AFFICHÉS dans les gares concernées, cette liaison doit être rouverte afin de désenclaver les villes de Glat, Aurances et Evau, d'ailleurs la fréquentation de l'établissement thermal avait chuté de 20 pour cent juste après l'arrêt des liaisons ferroviaires. Cette mode des voies vertes est catastrophique, si elle se fait au détriment du réseau ferré français. Le rétablissement d'un lien ferroviaire entre Montluçon et Ussel est capital alors ne gaspillons pas l'argent

public inutilement pour une simple voie verte sans enjeu économique reel et très coûteuse pour presque rien alors qu'un potentiel énorme tant sur le plan économique qu'humain est sur le point d'être rayé de la carte. La reconstruction de la voie ferrée ne coutera pas beaucoup plus cher que cette voie verte avec un enjeu incomparable. Certains élus, de droite notamment, sont manipulés par le lobby routier tout puissant de Bruxelles et font tout ce qu'ils peuvent pour réduire le rail français. La Creuse et l'allier sont deux départements sinistrés sur le plan ferroviaire, voir la fermeture récente et scandaleuse de Busseau - Felletin, alors faisons preuve d'intelligence et de réalisme en portant un projet sérieux de réhabilitation d'une infrastructure ferroviaire, essentielle tant sur le plan des voyageurs que sur le plan du fret (un industriel de Laqueuille est prêt à fournir du trafic) . En Suisse une telle ligne serait toujours ouverte, modernisée et électrifiée... sommes nous donc en retard à ce point en France ??

Contribution n°27 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 10h13

Projet très attendu à Lignerolles!! Un beau tracé pour donner envie à la population de se bouger, à vélo ou à pied. L'idéal serait de mettre une bande en enrobé pour les vélos et runners, poussettes, etc et laisser une bande vierge en terre/herbe qui sera emprunter par les trailers et randonneurs qui sont nombreux dans le coin(boucles sympa à faire en redescendant en direction des berges du Cher (passerelle de Lignerolles...),

Contribution n°28 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 14h55

cette voie verte va permettre de favoriser le vélo à la place de la voiture, ce qui est une excellente chose. Merci beaucoup

Contribution n°29 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 18h22

Transformer en voie verte ce chemin de fer laissé à l'abandon est une très bonne idée ! D'autant que les solutions actuelles sont limitées si l'on veut se déplacer à pied ou à vélo entre deux villages voisins, sans emprunter des routes où circulent des voitures...

Il faut penser aux divers usages de cette voie verte : vélo, mais aussi piétons ! (et cavaliers?)

Est-ce envisager de prolonger cette voie verte vers d'autres communes alentours, comme Chambon-sur-Voueize, Lépaud... Via la vieille route de Budelière par exemple.

Néanmoins la suppression de ce chemin de fer aurait dû être compensée par d'autres moyens de transports collectifs : le réseau de bus est quasi inexistant. Il faudrait qu'il y ait au moins un aller dans les deux sens le matin et un pareil le soir tous les jours (quitte à ce que ce service soit à la demande), pour permettre de désenclaver ces territoires et permettre aux personnes en incapacité de conduire de se déplacer.

C'est un peu hors du cadre de la voie verte, mais ce problème de mobilité se pose pour tous les trajets et pas seulement pour Montluçon-Evaux... (Guéret, Montluçon, Aubusson, La souterraine... ces villes et gares ne sont que très peu reliées par des transports en commun)

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 19h00

Le démantèlement des voies SNCF accentue encore cette diagonale du vide. Aux régions de compenser par des transports en commun (autobus électriques) et par un vrai plan vélo dont cette voie verte pourrait être le tronc principal. Car le vélo ne doit pas que profiter aux vacanciers mais à tous. Il faut recenser les chemins ruraux et les réserver aux riverains et aux mobilités douces pour irriguer les lieux d'intérêt.

Bannir la vitesse et les véhicules fous et camions .

De Chambon, la Vagabonde (vers Aubusson) ou le cyclo tour(axe Boussac Chambon) sont dangereux pour les vélos et quasi impraticables. Il faut réserver ces voies aux dessertes locales et prévoir la séparation des flux. C est comme cela que les touristes viendront .A défaut, c' est cher du mètre linéaire...Des régions l' ont fait, chiche?

Contribution n°31 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 19h41

Super projet qui n' a de sens que si on sécurise les autres axes et qu' on le fait vivre dans nos communes ! Actuellement, on ne peut ni marcher ni pédaler , trop de camions et voitures. Sans oublier sur ce qui reste des chemins, des chiens dangereux en liberté .

Avez vous pris en compte la cohabitation(vélo,vtt. Trotinettes, rollers, cavaliers,vélos électriques..)?

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 2 février 2026 à 21h35

Je vois plusieurs commentaires concernant la déception des défenseurs du chemin de fer. Nous sommes beaucoup à être convaincus qu'il faut développer le train mais commençons déjà par le développer sur les lignes qui existent encore!! Nous parlons d'une voie verte à moins de 10 millions d'euros qui représente un coût, certes, mais il est malhonnête de dire que remettre des trains ici ne coûterait pas beaucoup plus cher, voir moins selon certains!!! Coût de la rénovation de la ligne entre Montluçon et Bourges : 85 millions d'euros pour 100km pas totalement remis à neuf et sans compter le coût des trains à faire circuler et tout ce qui va avec. Oui il faudrait plus de train mais n'opposons pas les combats alors même que celui ci est perdu d'avance. Soyons réaliste : non ce projet ne répondra pas à toutes les problématiques des territoires traversés mais il est une opportunité pour que des choses bougent et la population avec elles! Et pas que les jeunes : les personnes âgées seront ravies de pouvoir se balader sur cette voie en pleine nature, même sur quelques centaines de mètres. A ce sujet pensez bien à mettre des bancs régulièrement autour des principales communes pour cette raison. J'ajouterai qu'avec le développement des vélos électriques sous toutes ses formes, il est également malhonnête de dire que cette voie ne sera utilisée que pour le loisir. Si des habitants souhaitent vraiment réduire leur utilisation de la voiture, il n'est pas si utopique de penser qu'ils puissent se rendre jusqu'aux communes de Montluçon ou Evaux où existent des commerces et services publics. Un peu d'activité physique n'a jamais tué personne bien au contraire !!

Même si tous ne le feront pas voyons le verre à moitié plein.

Pour cela, comme cela a été déjà bien dit dans d'autres commentaires : il revient aux aménageurs de faire le nécessaire pour sécuriser autant que possible les déplacements à pied et à vélo depuis les communes traversées jusqu'à la voie verte. Je m'arrête là et espère que ce projet va se concrétiser rapidement !!

Contribution n°33 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 3 février 2026 à 07h33

Je trouve que ce projet est une très belle initiative !

Contribution n°34 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 3 février 2026 à 07h59

A l'heure des VTT électriques, ce projet permettra aux personnes de tous les âges d'emprunter cette voie, pourvu qu'elle ne soit pas réservée qu'aux touristes. Il faut prendre en compte l'afflux du trafic cycliste dans les localités traversées et sécuriser certaines voies et carrefours où les voitures roulent beaucoup trop vite! Comme par exemple la vélo-route reliant Lépaud à Chambon sur Voueize.

Contribution n°35 (Web)

Proposée par [REDACTED]

[REDACTED]

Déposée le mardi 3 février 2026 à 15h22

Adresse postale : [REDACTED]

La portion de voie fait partie de la relation Montluçon à Ussel.

Jusqu'en 2008, circulaient des Ter et des Intercités de Paris à Ussel.

Auparavant, c'était aussi Paris Le Mont Dore et même, en remontant plus loin, Londres Le Mont Dore !

Ainsi la population locale, vieillissante, était desservie, tout comme trois stations thermales dont deux également de sport d'hiver.

Les circulations ont été suspendues pour défaut d'entretien.

La suppression des circulations ferroviaires pejure tant la population locale que les curistes.

Elle nuit à l'attractivité et au développement du territoire.

De plus, une voie verte serait peu utilisée et l'entretien, dont un viaduc, serait beaucoup trop onéreux pour les collectivités locales.

Il serait donc beaucoup plus judicieux de rétablir les circulations ferroviaires.

Contribution n°36 (Web)

Proposée par [REDACTED]

[REDACTED]

Déposée le mardi 3 février 2026 à 17h02

Adresse postale : [REDACTED]

Entièrement favorable à ce projet de voie verte, avec une condition cependant : interdiction totale aux véhicules à moteurs, engins agricoles, exception faite des véhicules d'entretien .

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 4 février 2026 à 08h19

Ce projet prend tout son sens pour relier de la plus douce des manières deux territoires qui étaient auparavant reliés par la voie ferrée. Le tracé permet de profiter de plusieurs points d'intérêts et de magnifiques points de vue sur nos campagnes.

Par ailleurs, ce projet participera à l'attractivité touristique du bassin du fait de l'intégration à la V87. A mon sens, le tourisme vert est un levier d'attractivité fort pour nos régions rurales et plutôt enclavées.

Contribution n°38 (Web)

Proposée par [REDACTED]

[REDACTED]

Déposée le mercredi 4 février 2026 à 08h32

Adresse postale : [REDACTED]

Je soutiens le projet de réalisation de la voie verte Montluçon / Evaux-les-Bains.

Contribution n°39 (Web)

Proposée par [REDACTED]

[REDACTED]

Déposée le mercredi 4 février 2026 à 22h00

La suppression de la voie de chemin de fer prive les voyageurs comme les populations locales d'un transport public en site propre exempt des risques e de la circulation routière et de l'inconfort du bus.

Or le report sur route du transport public consécutif à la suppression des trains pénalise principalement salariés et étudiants dont les loisirs passent après les devoirs professionnels.

Face à une attraction touristique très hypothétique, cet « écologisme » ne résiste pas à la comparaison avec le transport ferroviaire dont elles interdisent le retour (voyageurs comme fret), bénéficiant à des catégories limitées de population tant par l'âge

que par la condition sociale et les lieux de résidence, renvoyant l'essentiel du trafic sur les voiries routières.

- quel serait le cout d'une remise en fonction du train?

- a-t-on des études sur les potentialités d'usage ferroviaire de cette voie : fret, voyageurs (nombre de travailleurs ou usagers qui se déplacent d'Évaux à Montluçon et vice-versa), et de manière générale potentialité de transit entre sud-ouest et Nord-Est ?

Contribution n°40 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 5 février 2026 à 19h06

Le mode de transport ferroviaire reste le transport terrestre le moins polluant et le moins accidentogène tant pour le fret que pour le voyageur, l'aménagement du territoire est du ressort de l'état qui depuis les années 60 privilégie la route au détriment du fer poussé par le "loby" routier l'individualisme et le capitalisme. Le territoire "Des Combrailles" aux confins de 2 régions administratives est très mal desservi tant par le ferroviaire que par la route, alors qu'il recèle des ressources, en particulier des massifs forestiers, pour les quels certains exploitants avaient sollicité la SNCF au départ de Létrade (ancienne gare bois) pour un trafic important .

La ligne Paris Ussel (avant sa suspension d'exploitation) mettait le massif du Sancy le domaine skiable le plus prêt de la région parisienne.

Personnellement, je suis pour les déplacements doux et non agressifs, d'autant que le rail peut très bien cohabiter avec les voies vertes, il suffit d'aménager les plates formes en conséquence.

Pensons aménagement du territoire pour l'économie actuelle et pour l'avenir

Contribution n°41 (Email)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 5 février 2026 à 16h57

Voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains

Objet : Voie verte entre Montluçon et Evaux-les-Bains

Beau projet que cette voie verte, à conditions qu'elle soit accessible aux piétons et aux cyclistes
Am et Jc Delaunay

Contribution n°42 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 6 février 2026 à 12h40

Ce projet de voie verte est dans l'ère du temps. Tous les territoires qui veulent attirer des touristes et développer leur attractivité s'appuient sur ce genre de projet. C'est toujours bien mieux qu'une voie ferrée en friche qui n'a pas d'avenir dans le contexte budgétaire actuel et à venir. Les pessimistes diront que c'est toujours trop cher mais nous n'avons rien sans rien et le fonctionnement et l'exploitation restent très faibles pour ce genre de projet après la dépense d'investissement car pas de véhicules lourds dessus, c'est de la physique de base.

C'est aussi un excellent moyen de rendre fier la population locale en mettant en valeur ce cheminement suivant le cours du Cher et ses méandres, barrages et autres ouvrages tels que le Pont suspendu de Saint Marien qui est encore trop méconnu des habitants. De super axes touristiques et de loisirs à mettre en avant pour préparer l'avenir d'un tourisme qui devra être plus local et sobre en énergie. Ces voies vertes ou coulées vertes sont également de très bons outils pour promouvoir la santé à travers l'activité physique et la balade. Tout le monde aime se balader. Que ce soit à pied ou à vélo. Certains pour des heures, d'autres pour 1 ou 2 kilomètres mais toujours en sécurité et dans la nature et la verdure.

Cela donne aussi l'image d'un territoire dynamique qui bouge.

Je trouve que cette partie du territoire est bien trop peu mise en avant alors qu'elle représente un gros potentiel.

En espérant que les futures équipes municipales des communes traversées, à commencer par Montluçon, capitalisent sur ce projet en poursuivant l'aménagement des voies sur berges du Cher afin de relier la voie en projet avec celle du canal de Berry qui semble être de plus en plus empruntée pour le loisir aussi. Pour faire un petit peu de tourisme en France, c'est toujours très appréciable de pouvoir traverser une ville en suivant son cours d'eau sans bruits de voiture et camion. Important aussi de relier ces voies sur berges aux atouts touristiques de la ville comme le château de Montluçon, sa cité médiévale et ses commerces. Nous avons trop longtemps oublié le tourisme comme axe d'attractivité et il est temps d'y remédier. Tout ça prendra du temps mais ne ratons pas ce coche et ce projet en fait parti. Il servira tout le monde, locaux comme touristes. Bravo

Contribution n°43 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le samedi 7 février 2026 à 10h28

En tant que cyclistes ayant parcouru l'Euro vélo 6 de st Brévin a Bale et après lecture du projet, celui-ci nous semble très intéressant pour les raisons suivantes:

- 1-L'atlas France des voies vertes et vélo routes montre un vide regrettable au niveau Allier-Creuse.(voir pdf joint)
 - 2-Les voies vertes apportent une plus grande sécurité aux déplacements cyclistes ,la cohabitation avec les voitures étant de plus en plus accidentogène.
 - 3-Par constat de plus en plus de familles utilisent cette mobilité douce pour leurs vacances c'est donc une attraction touristique favorable au commerce local (hébergement, restauration...)
 - 4-Pas d'impact majeur au niveau environnemental.
- En résumé nous sommes très favorables a ce projet
Sportivement

1 document associé
contribution_43_Web_1.pdf

Contribution n°44 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le samedi 7 février 2026 à 16h33

Adresse postale : [REDACTED]

Avis très favorable pour ce projet qui valorise nos paysages et favorise le vélo.

Contribution n°45 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 9 février 2026 à 10h09

Étant un amoureux de l'outdoor et de cyclisme sur route j'attends avec impatience la mise en place de cette voie verte !

Contribution n°46 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 9 février 2026 à 11h37

Oui pour le projet de voie verte afin de promouvoir la synergie entre les villes environnantes par le biais d'activités cyclistes.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 9 février 2026 à 18h43

Oui a cette nouvelle voie verte, oui a cette nouvelle liaison entre nos zones rurales

Contribution n°48 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 9 février 2026 à 18h51

Bonjour, je trouve ce projet très intéressant ! Je suis originaire de l'Allier et vis actuellement en Allemagne. Lors de mon arrivée chez nos voisins d'outre-Rhin, j'ai été positivement surpris par l'abondance de voies cyclables permettant de se déplacer, facilement et agréablement, aussi bien en ville qu'en pleine campagne entre deux villages. Je serais donc ravi que ce projet voit le jour, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités d'explorer ma région lors de mes retours en vacances !

Contribution n°49 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 10 février 2026 à 08h18

Nous ne pouvons que regretter la suppression de la ligne PARIS/USSEL qui permettait un aller retour quotidien de MONTLUCON / PARIS , et également une liaison EVAUX / MONTLUCON qui était utilisé par des lycéens. Au début des années 80, j'habitais à proximité d'un passage à niveau, et j'avais pu remarquer l'utilisation de cette ligne par l'armée. De nombreux véhicules militaires étaient ainsi convoyés, jusqu'au terrain de La Courtine. Mais c'était avant...
Maintenant ce projet de voie verte, est une très bonne idée, car le parcours dans la vallée du cher, est splendide. Je le fréquente de temps à autre (malgré les ronces) ,en empruntant le tunnel des "100 marches" (berges du cher, à Lavault St Anne) et en rejoignant le parc des llets. Mes petits enfants adorent ce côté aventure !
L'aménagement de ce futur itinéraire ne peut que s'inspirer de celui de la voie piétonne Montluçon / Nérès , et surtout du parcours Montluçon / Vallon par l'ancien canal de Berry. que je fréquente toujours avec mes petits enfants, à pied... et en vélos. A mon sens il sera impératif d'interdire l'accès à tout véhicule motorisé (sauf vélos à assistance électrique) et également a cette nouvelle plaie que sont les trottinettes électriques !! Les berges du canal sont maintenant fréquentées par des engins "débridés" qui circulent à une vitesse ABSOLUMENT INCROYABLE !!! mais je ne suis pas certain qu'il sera possible de limiter ce potentiel danger...
Sur cette voie il serait peut-être souhaitable de prévoir des toilettes (à mi-parcours ?) et bien sur quelques panneaux indicateurs sur la faune, l'histoire locale, le chemin de fer, les traditions, ect... , ainsi qu'un plan du tracé.
Prévoir également l'installation de bancs qui font cruellement défauts sur les bords du canal, ainsi que des poubelles (mais qui les ramassera ?)
Je rêve d'un banc à chaque kilomètre qui servirait également de point kilométriques. Un banc au kilomètre ? donc 25 ? est ce déraisonnable ?
Comme au départ du canal (vers la SPA) , il serait peut-être judicieux d'installer sur le parcours 2 ou 3 abris couverts, protégeant ainsi du soleil , ou de la pluie...
Ce parcours une fois finalisé, en respectant au maximum la nature devrait être splendide et permettre une liaison Evaux, Vallon (et plus...) via Montluçon...
J'espère simplement que mon grand âge, me permettra de le connaître...

Contribution n°50 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mardi 10 février 2026 à 10h00

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour,
Absolument contre la voie "verte"
Nous sommes dans un déclin économique, et la seule chose que nos politiques parlent, c'est la mobilité douce.....
Il faut garder les infrastructures ferroviaires et les moderniser.
Comment les politiques expliquent aux militaires du Camp de la Courtine qu'il faut venir au entraînement avec un vélo....plus de trains militaires.
Comment les politiques expliquent aux travailleurs du bois , scieries des Combrailles qu'il faut rouler les billes de bois à vélosplus de trains de bois .
Comment expliquer aux jeunes étudiants de prendre le vélo à 5h du matin, quand tu pars de Creuse pour être scolarisé à Montluçon...
Après un abandon de l'Etat pour le milieu rural , les politiques locaux peaufinent la zone blanche des Combrailles !!!

Contribution n°51 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mardi 10 février 2026 à 17h17

Sur le projet deux observations concernent la commune d'Evaux les Bains que je connais mieux :

- la sécurité au droit du passage à niveau sur la D996 est exposée à des vitesses excessives et un trafic poids lourds important. Ce sera un point important à traiter: réduction de la vitesse des véhicules sur la RD, signalisation...
- une offre d'hébergements de courte durée est nécessaire pour la découverte touristique et la fréquentation des commerces. Or l'hôtel thermal est excentré et lié à l'activité thermale. Les locations saisonnières se tournent essentiellement vers les curistes. L'hébergement de courte durée semble très limité.

Je rejoins les avis regrettant la disparition des dessertes ferroviaires contribuant à la désertification des zones rurales. L'avenir nous imposera peut-être de reconsidérer la question.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 07h32

Adresse postale : [REDACTED]

Excellente initiative.
Bravo, nous avons hâte de faire cette balade.

Contribution n°53 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 09h01

Piéton habitant Montluçon j'utilise la voie Montluçon-Néris et le canal Montluçon-Vallon, je serai ravi d'utiliser également Montluçon-Evaux qui sera une magnifique promenade campagnarde d'autant que je me souviens de cette ancienne ligne de chemin de fer.
En espérant que ce beau projet voit le jour.

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 11h50

Bonjour
Vétéran cycliste montluçonnais toujours très étonné que ce genre de projet, fort louable au demeurant, n'est jamais chiffré par nos décideurs politiques!
Et pour cause, il leur suffit d'augmenter démesurément nos impôts via la taxe foncière en particulier pour régler les factures du dit projet. Laquelle taxe étant payée par... les mêmes utilisateurs éventuels de cette voie verte.
Moralité, pédale douce sur les impôts en premier, ce qui implique d'étaler ce projet dans le temps long et de suivre son attrait ou non et éventuellement le corriger.
Côté technique du revêtement, de grâce PAS de GOUDRON, nous serons dans le bocage et la nature où il n'y a pas ces matériaux toxiques... sauf quand "ce maillon faible" qu'est l'humain les dépose.
AB.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 13h53

Bonjour,
Vétéran cycliste-VTT montluçonnais ne comprends pas pourquoi on parle dans vos documents techniques sur les revêtements

des sols, ceci : "...La critique faite aux enrobés concerne souvent l'imperméabilisation des sols, la présence de bitume..."
J'ose espérer qu'on ne va pas étalé du bitume sur une voie verte dans le bocage Bourbonnais et Creusois. Historiquement, le bocage ce sont des chemins dans la nature et qui dit nature dit pas de bitume et autre goudron. Ce serait un non sens historique mais aussi écologique ; d'autant plus qu'il y a d'autres solutions... Mais l'homme, toujours le maillon faible, est ainsi fait, il ne peut s'empêcher de détruire la nature qui a pourtant si bien fait toutes ces belles choses.
Moralité, disons non au revêtements bitumeux des sols.
AB.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 19h22

Adresse postale : [REDACTED]

BONSOIR. LE PROJET EST PEUT ETRE BIEN. AVANT DE FAIRE CELA, LA PRIORITÉE, C'EST DE NETTOYER LA VOIE, ET FAIRE CIRCULER LES TRAINS DE MARCHANDISES AFIN DE RÉDUIRE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE.
CORDIALEMENT

Contribution n°57 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 11 février 2026 à 19h44

Je trouve particulièrement pertinent de développer le réseau cycliste dent et autour de Montluçon.
Cela peut aussi attirer pas mal de touristes si en plus dans les années qui suivent se tronçon peut-être raccordé à d'autres.
Je trouve que c'est une très bonne idée.

Contribution n°58 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 février 2026 à 10h52

Ne pas juste construire une voie verte reliant Montluçon et Evaux-les-Bains, mais aussi attirer des commerçants et valoriser le tourisme aux alentours.

Contribution n°59 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 février 2026 à 11h46

Je pense une bonne idée de rendre cette voie inutilisée pour les déplacements ou promenades en vélo .

Contribution n°60 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 février 2026 à 15h10

Une voie verte : idée à développer. Le besoin de marcher (je ne l'ai plus sur beaucoup de mètre car en situation PMR), mais le besoin d'espace calme, en dehors des routes, et d'un moyen de se déplacer reste très présent tous comme beaucoup de personne. Les vélos (non sportifs) ont besoin d'un couloir sécuritaire, dans le respect des piétons avec leurs enfants ou leurs chiens, tout comme les promeneurs.
Il serait pertinent de réfléchir à une dimension inclusive plus large. Un petit train touristique électrique ou hybride pourrait permettre aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (PMR, mais pas que) de profiter du parcours, tout en dynamisant l'économie des communes situées aux deux extrémités. À plus long terme, un télésiège ou une télécabine légère, installés au-dessus du tracé dans le respect de la faune et des usagers, pourraient offrir une expérience paysagère originale tout en élargissant

l'accessibilité (d'autres commune l'ont déjà fait). Cette voie verte pourrait ainsi devenir un véritable projet structurant : à la fois écologique, inclusif, intergénérationnel et économiquement bénéfique pour le territoire.

Contribution n°61 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 février 2026 à 16h36

Très bonne idée de profiter de cet abandon SNCF; Il aurait été dommage de laisser la nature effacer la travail réalisé au siècle dernier. Enfin une piste pédestre et cyclable pour nous changer de celle du canal de Berry.

Contribution n°62 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le samedi 14 février 2026 à 10h36

Depuis le temps qu'on en parle nous sommes contents de voir que ça avance
Habitante de Saint Victor, je me balade toutes les semaines à pied et à vélo sur le canal de Berry, souvent avec des amis et en famille, notamment avec mes petits enfants. Certains à vélo et en poussette pour les plus petits malgré le revêtement du canal qui mériterait d'être refait avec un meilleur revêtement. Ce nouveau projet est une bonne nouvelle pour notre bassin, ses habitants et ses touristes. Ça nous changera un peu du canal, un peu monotone jusqu'à Saint Amand. Le tracé de cette nouvelle voie se situe dans un endroit assez méconnu du grand public alors qu'elle traverse plein de très beaux endroits à mettre en valeur. Mon souhait serait de pouvoir m'y rendre dans le futur en partant à vélo depuis la maison avec mes enfants et petits enfants en sécurité en longeant les bords du Cher à Montluçon. Ce que je ne fais pas aujourd'hui quand je veux monter à Neris par la voie piétonne car le quai de libération et la rue Marcel Paul ne sont pas du tout accueillants pour les cyclistes. J'ai entendu qu'il y avait un projet de travaux pour le quai de libération. J'espère qu'il intégrera bien les déplacements à pied et à vélo. Pensez aussi à Marcel Paul et au pont des îles sinon cela ne servira à rien. Relier le parc des îlets et celui de Saint Jean est un vrai atout entre la voie du canal et celle d'Evaux mais pas en l'état actuel. Cela impactera un peu la circulation des voitures mais il faut savoir ce qu'on veut si nous voulons attirer des médecins et des ingénieurs pour les entreprises du territoire. Je suis moi même automobiliste mais souvent beaucoup par absence de choix car pas sécurisant et agréable avec des rues à 50km/h. Ce genre de travaux améliorent le cadre de vie et permettront aussi sans aucun doute de rendre le centre ville plus attractif pour y habiter et y commercer. Nous aurons toujours besoin de la voiture ici mais notre ville en est malade. Remettons la voiture a sa place en ville. Message à nos élus : soyez ambitieux pour notre territoire et n'écoutez pas les ingénieurs des réseaux sociaux ou du PMU qui ne représentent qu'une minorité bruyante

Contribution n°63 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 février 2026 à 14h31

Prévoir des transports en commun ad hoc, ainsi que des chemins protégés de villages en hameaux, et interdits aux poids lourds et à vitesse zone 30 aux voitures et motos.
Demander aux communes d'entretenir les chemins qui ont été négligés et oubliés, et parfois disparus ou récupérés illicitement.
Mailler donc le territoire en chemins de randonnée ou vélo, voire motos cross sous conditions. Ne pas laisser les bêtes divaguer, dont les molosses

Contribution n°64 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 février 2026 à 16h30

Faire une voie verte entre Montluçon et la Creuse est une belle idée.
Il faut favoriser l'écologie sur le tracé. Ne pas bitumer, ce serait une erreur.
Ne pas oublier les randonneurs et tout ceux qui utilisent les moyens de locomotions non polluants. Belle idée. Vivement sa réalisation.
Dommage d'avoir laissé tomber la voie ferrée car celles-ci sont l'avenir de nos territoires.
Les politiques fonctionnent la tête à l'envers depuis bien longtemps.

Contribution n°65 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 février 2026 à 16h34

Excellente idée, intéressante avec voie piétonne conjuguée à circulation cycliste, éviter svp artificialisation totale du sol afin de préserver un environnement tempéré et agréable à la marche.

Bon déroulement, merci pour cette revalorisation de la ligne désaffectée.

Cordialement, une habitante de Néris-les-Bains.

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 février 2026 à 17h55

Je suis tout à fait d'accord pour ce projet.

Merci

B.L

Contribution n°67 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 14 février 2026 à 20h37

Je suis tout à fait favorable à ce projet que je trouve vraiment intéressant ... s'il est conduit dans le respect de l'écologie !

Contribution n°68 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 09h13

AVIS FAVORABLE ! Quel beau projet !

Contribution n°69 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 09h55

AVIS FAVORABLE ! Bien sûr en respectant l'environnement : pas de bétonisation, pas d'asphalte ; juste de l'herbe ... un vrai chemin où il fait bon marcher à pieds.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 17h55

Bonjour

Je suis très favorable au projet; j'attends avec impatience toutes les avancées permettant sécurité et confort à pied et en vélo autour de montluçon

Je suis essentiellement cycliste et je pense que l'enrobé , bien que moins naturel, est malgré tout plus durable et utilisable par

d'avantage d'utilisateurs (beaucoup de personnes à roller sur certaines voies vertes ailleurs).
Lorsque l'on fait de grandes distances cela apporte un confort d'utilisation bien supérieur.

Contribution n°71 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 18h07

Beau projet. il faut espérer que la continuité après Evaux se fasse rapidement pour ne pas aboutir à un cul de sac. Cette voie verte offrira de très beaux points de vue. la pratique du vélo loisir est bien sûr à encourager mais il ne faut pas oublier non plus ceux qui vont travailler ou faire leurs courses à vélo quotidiennement.

Contribution n°72 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 19h21

A n'en pas douter, encore un projet qui va coûter un argent fou, alors qu'il y a tant à faire pour les hôpitaux, maisons de retraite écoles etc...
Je suis très défavorable à ce projet. Je pêche régulièrement dans le canal situé entre Montluçon et Vallon je ne vois que peu de cyclistes, encore moins de marcheurs. Ce projet est une aberration.

Contribution n°73 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mardi 17 février 2026 à 16h02

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour,

J'attends cette voie verte avec impatience depuis son annonce.

J'ai pu lire des critiques de fans de trains en plein délire qui souhaitent voir la ligne rouvrir, soyons réaliste, ça ne marchera pas pour deux raisons :

1 - Le bus actuellement en place fonctionne mieux pour acheminer nos jeunes aux différents lycées, ils ne prendront donc pas le train.

2 - Evaux les bains est un petit village au milieu de nul part, dès lors que l'on souhaite se déplacer un peu il faut un véhicule, en dehors des horaires de la ligne il faut un véhicule... et pour tous les petits vieux qui viennent en cure mais n'ont pas les moyens de payer des courses 30% plus chères à Super U plutôt qu'Intermarché il faut un véhicule..

Donc pour les 2% de curistes restants qui prennent les transports en commun le bus suffit.

Bref, rouvrir la ligne serait un gaspillage d'argent et de moyens...

De plus, grâce aux bus on pourrait faire l'aller à pied et le retour en bus ou vice versa pour les personnes fatiguées. Pour les jeunes cela permet d'aller à Montluçon en vélo en toute sécurité car la route de Montluçon est vraiment dangereuse.

Pour conclure il n'y a aucun point négatif à créer cette voie verte et j'espère sincèrement que le projet ne sera pas encore repoussé !!!

Merci,

Théo S.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 20 février 2026 à 14h15

bonjour

Le projet de voie verte entre Montluçon et Evaux est un très beau projet qui permettra de mettre en valeur les beaux paysages et de bénéficier au tourisme et aux habitants que ce soit pour les loisirs ou pour l'usage de vélo de tous les jours pour aller au travail ou faire ses courses.

Pour que tout le monde puisse utiliser cette future voie verte (velos, piétons, famille avec poussettes, personnes en fauteuil

roulant, rollers, etc), il est important de mettre un revêtement lisse le plus adapté pour tous ces usages.

Comme le conseille France Nature Environment et l'AF3v, l'enrobe apparaît le meilleur revêtement : plus économique, plus écologique et plus adapté à tous les usages

Contribution n°75 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 21 février 2026 à 16h17

Dans le projet il est à peine question des habitations qui longent l' ancienne voie ferrée, quelles mesures vont être prises pour ne pas avoir vu sur nos jardins et fenêtres, ne pas avoir de bruit en permanence... Quand je vois risque faible, travaux courts donc peu de nuisances, j'en doute ! Est-ce que les horaires vont être adaptés pour ne pas réveiller les personnes malades à 8h ? Ou une compensation est-elle prévue pour installer du triple vitrage, des haies ou palissades pour cacher l'habitation et le jardin ? Mon avis : encore une fois les habitants ne sont pas pris en compte.

Contribution n°76 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 23 février 2026 à 10h11

Je pense que c'est une bonne idée de favoriser les voies sécurisées et accessibles facilement à tous, cyclistes, cyclotouristes, marcheurs, jeunes et moins .

Contribution n°77 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le lundi 23 février 2026 à 11h30

Bonjour

C'est une très belle initiative des deux communautés de commune de créer ce projet.

Je suis favorable à cet aménagement pour relier ces deux communes.

Bravo à toutes et tous, j'espère que l'aboutissement de celui-ci ne sera pas à un horizon trop lointain

Bonne journée

Contribution n°78 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 23 février 2026 à 16h42

Je suis contre ce projet de voie verte, c'est une hérésie, et une dépense d'argent inutile. Au contraire il faut remettre en service ce train qui rendait des services à la population, que la SNCF, et par la suite l'ex région Limousin n'ont pas voulu moderniser.

Tout a été fait pour dissuader les gens de prendre le train, horaires ne répondant pas aux besoins de la population, mauvaises correspondances à Montluçon.

Et pourtant le train était compétitif par rapport à la route en terme de parcours.

L'autocar est bien plus lent.

Certes ce n'est pas du transport de voyageurs de masse, mais il faut ramener le nombre de personnes transportées dans un autorail par rapport à la densité de population.

La Creuse n'est pas la Seine Saint-Denis !

S'il y avait une quinzaine de personnes au départ de Montluçon pour Ussel ce n'était pas si mal !

Le fret aussi a sa carte à jouer avec des opérateurs de proximité, il y a du bois à expédier par le rail, au lieu du tout camion.

Et on parle de réchauffement climatique à longueur de journée, vous faites tout l'inverse.

Je suis contre ce projet, et je rêve du retour du train.
Si ça continue les territoires ruraux vont devenir des déserts ferroviaires !

Les générations futures le regretteront, il y a déjà une voie verte de Montluçon à Nérís-les-Bains, ce n'est pas la peine d'en recréer une autre ...

Contribution n°79 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 23 février 2026 à 18h26

Je trouve que l'idée est géniale et que sa peut apporter un peu plus de tourisme a la ville.

Contribution n°80 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le lundi 23 février 2026 à 20h46

Adresse postale : [REDACTED]

Je suis totalement d'accord pour la création de cette voie verte

Contribution n°81 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 23 février 2026 à 22h00

Bonjour.

Il serait plus utile de dépenser de l'argent dans l'aménagement du pont suspendu. Cela fait des années qu'il est fermé cause d'un risque d'effondrement.

La voix verte va générer des squats et laisser une pollution derrière elle si celle-ci n'est pas entretenue correctement.

Il n'y a qu'à comparer avec celle de Neris les Bains/Montluçon.

Beaucoup d'argent gaspiller alors qu'il y a tellement à faire dans nos communes respectives. C'est décevant.

Contribution n°82 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 24 février 2026 à 00h52

Très bonne idée !

Contribution n°83 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 24 février 2026 à 08h08

Domage de revêtir une voie "verte" d'un enrobé !

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 24 février 2026 à 08h51

Un tres beau projet qui bénéficiera aux habitants pour faire de belles ballades mais aussi au tourisme, en particulier tourisme à vélo

Il est aussi important que cette voie verte serve aussi pour les habitants des communes desservies qui veulent faire leur course, aller au travail, rejoindre leur lycée en vélo quand c'est possible. Par exemple, depuis plusieurs quartiers de Lavault Saint Anne, le parc des Ilets sera à 10 minutes-15 minutes du Parc des Ilets et du centre ville de Montluçon

Il faut absolument que le revêtement soit lisse (enrobé de préférence) afin de permettre tous ces usages et d'assurer l'accès de la voie à tous (personnes en fauteuil, famille avec poussettes

Contribution n°85 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 24 février 2026 à 09h37

C'est un excellent projet qui permettrait la réhabilitation de cette voie.
Cela permettrait aux piétons et cyclistes notamment de se rendre sur Evaux en toute sécurité.

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 24 février 2026 à 11h37

Je suis contre le deferrage des voies au moment ou des véhicules legers autonome sont en experimentation dans le puy de dome. Ceka me fait penser au rebouchage du canal du berty à montluçon au moment ou le tourisme fluvial commençait.
Avez vous pensé à des bornes de recharge electrique pour velo ?

Contribution n°87 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mardi 24 février 2026 à 12h05

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour ,

Trés bonne idée de pouvoir se servir de cette voie ferrée désaffecté, les marcheurs et les cyclistes seront en sécuirété pour rejoindre Evaux les bains sans contraintes des véhicules a moteurs .
J'espère autant de piétons et vélos que sur la L'allée Jean-charles Varennes.
Toutes les voies ferrées de France désaffectées devraient faire l'objet de cette initiative.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le mercredi 25 février 2026 à 09h48

Adresse postale : [REDACTED]

Bonjour

Dans le cadre de ce projet, comment sont prévu les accès à cette voie sur son parcours ?
Existera t'il un accès au niveau du Grand Cougour sur la commune de Lignerolles ?
Merci pour votre retour
Cordialement

Contribution n°89 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 26 février 2026 à 09h03

Adresse postale : [REDACTED]

Je vote pour un revêtement en sable stabilisé car c'est la solution la plus respectueuse pour notre environnement.(non à l'enrobé)

Choisir ce revêtement, c'est envoyer un message clair à la population et faire œuvre de pédagogie.

À l'heure où les catastrophes climatiques se multiplient et où le réchauffement de la planète s'accélère, nous avons la responsabilité d'intégrer la dimension écologique et la préservation de la biodiversité dans chacun de nos choix d'aménagement.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le jeudi 26 février 2026 à 10h13

Adresse postale : [REDACTED]

C'est un projet fantastique. La création d'une voie verte fait le bonheur de nombreuses personnes tout en rendant hommage à l'histoire. Elle attirera les cyclotouristes et pourra également être empruntée par les promeneurs. Cette proposition ne présente absolument aucun inconvénient.

Contribution n°91 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 26 février 2026 à 19h11

Est-il prévu des brises vue végétal le long des tronçons qui surplombe des habitations?

Contribution n°92 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 06h10

Adresse postale : [REDACTED]

Ce projet est un axe essentiel de développement touristique et local. Pouvoir aller travailler en vélo et en même temps ouvrir un secteur de l'allier et de la creuse méconnu.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 11h50

Je suis contre cette voie verte, le projet est trop couteux pour la communauté de commune de Montluçon.

Il faudrait plutôt valoriser le patrimoine en remettant des trains sur cette ligne, et faire comme un RER (un train toutes les 1/2 heures le matin et le soir) pour permettre aux étudiants d'aller sur Montluçon et aux personnes qui travaillent sur Montluçon de l'emprunter.

Le dimanche à la belle saison créer du vélorail, ou acheminer un train touristique,

d'autant plus qu'à Lavault-Ste-Anne il y a un joli point de vue.

Contribution n°94 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 12h16

Bien sur que tout le monde aurait aimé continuer à bénéficier d'une desserte ferroviaire, mais il faut se rendre à l'évidence la ligne Montluçon Ussel est fermée depuis 2008 et le train n'est pas prêt de repasser .
Par contre en créant la voie verte c'est le meilleur moyen de conserver l'emprise de la voie et de préserver les nombreux ouvrages existants au cas ou dans quelques décennies la SNCF ou une autre structure déciderait de remettre en place une desserte ferroviaire. Comme souvent il faut essayer de convertir nos handicaps en atouts. Et la création de la voie verte avec l'aménagement de différentes aires d'accueil représente une formidable opportunité de développement touristique pour le territoire. Le tourisme à vélo connaît une progression exponentielle. Montluçon est entre autre le départ de la V87 en direction de Montech (à coté de Montauban). Ce tronçon de voie verte entre Montluçon et Evaux les Bains sera une alternative à l itinéraire historique de la V87 via Neris , Marcillat en Combrailles et Chambonchard. Cette voie verte sera la première de l ex Région Limousin , de quoi être fiers de notre territoire.
Avec la création de cette voie verte la gare d Evaux les Bains propriété de la commune depuis 2019 est appelée à redevenir un véritable lieu de vie.
Un grand bravo à tous les acteurs de ce projet qui aura demandé plus de 12 ans de travail d études , de réunions et beaucoup d'abnégation de la part de tous.

Contribution n°95 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 13h26

on peut en effet regretter les trains, Montluçon perd de plus en plus de ligne.
peut être qu'ils reviendrons mais en attendant, la voie verte est une solution.
cette voie permet aux communes transverser de rejoindre Montluçon en mobilité douce (vélo, roller, à pied) en sécurité, on ne peut pas dire qu'actuellement, c'est possible.
cela permettra au vélotaf d'exister, si et seulement si le revêtement le permet en toutes saisons . on peut rechercher l'étude des revêtements (AF3V). Le mieux est l'enrobé.
pour la balade familiale montluçonnaise, le revêtement est aussi important. les enfants ont des vélos avec des roues petites (14 à 20") ; le moindre trou bloque.
pour le tourisme , la vallée du cher est magnifique et la aussi, les familles peuvent la découvrir en sécurité et en toute tranquillité; importance des aires d'accueil, le projet de lignerolle est intéressant (bivouac, eau et électricité pour les VAE).

Contribution n°96 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 15h49

Super initiative qui permettra de faire rayonner ces territoires en permettant de les parcourir autrement qu'avec une voiture !

Contribution n°97 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 17h32

J'encourage cette initiative en tant que cycliste amatrice.

Contribution n°98 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 17h39

Je trouve que l'élaboration de cette voie n'est pas d'une nécessité absolue. Les 7 millions d'euros auraient pu être utilisés autrement, pour le TER, et du transport de marchandises.

Comment les subvenir en contractant un emprunt ?
non les collectivités ne roulent pas sur l'or.

Combien de personnes d'Evaux les Bains iront à vélo à Montluçon ?
En plein hiver, vous y avez pensé à la neige ?

Le train aurait été plus utile, si les anciens l'ont construit
c'est bien parce qu'il y avait une raison,
la preuve la voie de chemin a servi pour le transport
des granulats en 1998 pour la construction de l'A89.

Et maintenant on veut enlever les rails, non mais on marche sur la tête !

Contribution n°99 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 19h02

Projet intéressant Montluçon est un carrefour d'itinéraires cyclistes, et pas assez pris en compte jusqu'à présent. Accueil convivial et hébergements adaptés permettrait sans aucun doute d'attirer des cyclotouristes dans notre bocage. Faudrait aussi arrêter de laisser disparaître les chemins de randonnée.

Contribution n°100 (Web)

Proposée par [REDACTED]

Déposée le vendredi 27 février 2026 à 19h11

Enfin des initiatives pour développer le tourisme vert dans notre département. Centre de la France croisement de la vagabonde et du Berry à vélo. Centaines de châteaux manque juste l'envie des bourbonnais.

Contribution n°101 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 28 février 2026 à 14h34

Je suis pour le projet.

Pour que tous le monde puisse en profiter il faut un revêtement dur type enrobé

Contribution n°102 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 28 février 2026 à 17h19

Un beau projet qui permettra a tous d avoir acces et de se promener dans les. Riches paysages naturels de notre region.

Pour que cela ne soit pas reserve qu a certaines personnes, important de prevoir un bon sol et surtout pas du sable ou de la terre.



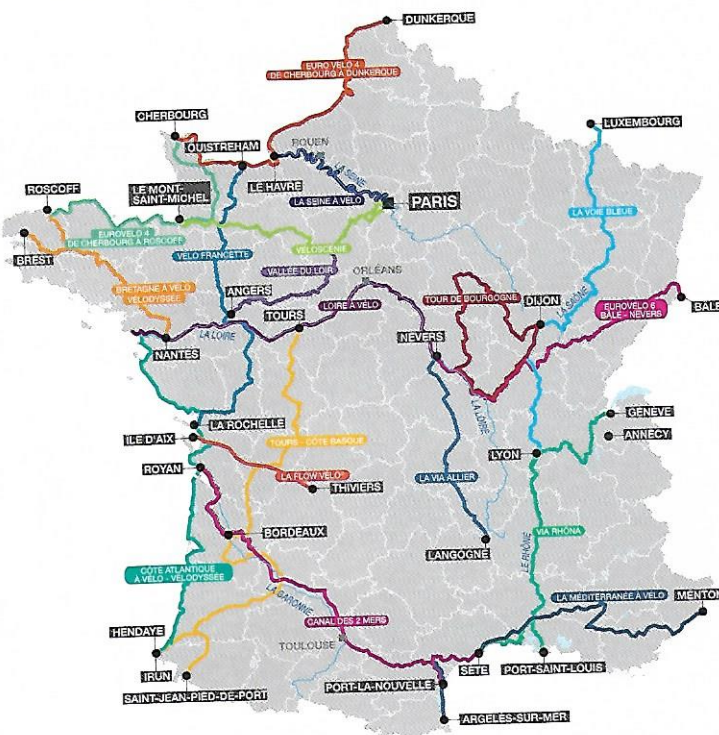
PIECE JOINTE DE LA CONTRIBUTION 2



PIECE JOINTE DE LA CONTRIBUTION N°43

SOMMAIRE

EUROVELO 4 DE CHERBOURG À DUNKERQUE	P. 4 À 39
EUROVELO 4 LE TOUR DE MANCHE : DE CHERBOURG À ROSCOFF	P. 40 À 67
LA VOIE BLEUE LUXEMBOURG - LYON	P. 68 À 107
LA SEINE À VÉLO DE PARIS À LA MER	P. 108 À 135
LA VÉLO FRANCETTE DE LA NORMANDIE À L'ATLANTIQUE	P. 136 À 167
PARIS LE MONT-ST-MICHEL À VÉLO LA VÉLOSCÉNIE	P. 168 À 195
VALLÉE DU LOIR À VÉLO	P. 196 À 211
LA BRETAGNE À VÉLO DE ROSCOFF OU BREST À NANTES	P. 212 À 239
EUROVELO 6 ATLANTIQUE - MER NOIRE : DE BÂLE À NEVERS	P. 240 À 271
LE TOUR DE BOURGOGNE À VÉLO	P. 272 À 299
LA LOIRE À VÉLO DE NEVERS À L'ATLANTIQUE	P. 300 À 337
LA VIA ALLIER DE NEVERS À LANGOGNE	P. 338 À 363
TOURS - CÔTE BASQUE	P. 364 À 415
LA CÔTE ATLANTIQUE À VÉLO DE NANTES À HENDAYE	P. 416 À 459
LA FLOW VÉLO DU PÉRIGORD À L'ATLANTIQUE	P. 460 À 473
LA VIARHÔNA DU LÉMAN À LA MÉDITERRANÉE	P. 474 À 517
LE CANAL DES 2 MERS DE L'ATLANTIQUE À LA MÉDITERRANÉE	P. 518 À 553
EUROVELO 8 LA MÉDITERRANÉE À VÉLO	P. 554 À 591



ANNEXE 9 : Statistiques de téléchargement des pièces du dossier de PPVE

Nom du fichier	Téléchargements
Avis de PPVE	688
Avis d'ouverture PPVE VF	60
1. Notice explicative Participation du public par voie électronique (V4)	73
2. Autres autorisations nécessaires et rappel procédures engagées	54
3. Décision après examen au Cas par cas du 14 décembre 2022	50
4.1. ANNEXE 4-1 - Atlas patrimoine à conserver_Sept2025	119
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_MONTLUCON - PLAN DES AMENAGEMENTS_2 - 2025.09	39
1_MONTLUCON	0
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_LAVALT - PLAN DES AMENAGEMENTS_2 - 2025.09	28
2_LAVALT Ste ANNE	0
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_LIGNEROLLES - PLAN DES AMENAGEMENTS_4 - 2025.09	31
3_LIGNEROLLES	0
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_TEILLET - PLAN DES AMENAGEMENTS_4 - 2025.09	34
4_TEILLET ARGENTY	0
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_BUDELIERE - PLAN DES AMENAGEMENTS_7 - 2025.09	27
5_BUDELIERE	0
VV CC MONTLUCON MOE1787 - PRO_EVAUX - PLAN DES AMENAGEMENTS_3 - 2025.09	38
6_EVAUX LES BAINS	0
4.2. ANNEXE 4-2 Plans du Projet	0
4.3. ANNEXE 4-3 - CHARTE MOBILIER_26.09.25	100
4.4. ANNEXE 4-4 - Note MAINTENANCE & ENTRETIEN	65
4.5. ANNEXE 4-5 Brochure Revêtement-AF3V-FNE	107
4.6. ANNEXE 4-6 - FICHE-ACTION_revetements_Velo et Territoires	88
4.7. ANNEXE 4-7 Schéma directeur Vélo Montluçon Communauté	81
4. Projet VV Evaux Montluçon- Synthèse du PROJET	958
5.1. Etude d'impact Voie verte Montluçon Evaux-Lès-Bains	130
5.2. Résumé non technique de l'Etude d'impact	59
5.3. Atlas de l'étude d'impact	55
5.4- Compléments 1 Etude d'impact VF	71
6. Avis Autorité Environnementale 2025 143- creation_d_une_voie_verte_entre_montlucon_03_et_evaux-les-bains_23_du 15/01/2026	71
5-5- Compléments 2 etude d'impact janvier 2026	52
Arrêté conjoint n°AGA.2026-0004/ 01/2026 de Montluçon Communauté et de Creuse Confluence	44
4. Projet VV Evaux Montluçon- Synthèse du PROJET	0
5- ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	0
7. Mémoire en réponse à l' Avis de Autorité Environnementale du 15/01/2026	64